



Bulletin Officiel

N° 6061 Mardi 10 Mars 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF RELATIF A LA TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 2-3

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 4-6

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 7-12

REDISTRIBUTION DES ACTIONS NON SOUSCRITES ENTRE LES ACTIONNAIRES

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCITE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 2020-1 14-21

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 22-26

ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE -MIP- 27

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE -MIP- 28-29

ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES

SICAV SECURITY 30

CAP OBLIG SICAV 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 31-32

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017
- MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE -MIP-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017
- MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE -MIP-

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY

ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

- SICAV L'INVESTISSEUR

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société CARTHAGE CEMENT

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Suite -

2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
Total	68.105.228	56.754.356

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
Total	68.105.227,2	200.424.452,4	268.529.679,6

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

2.4-Période de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

2.5-Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 28/02/2020 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7-Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8-Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3-BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.

- Suite -

4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres :

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II), de MAC SA intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

Redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3,
Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société Carthage Cement informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de son capital social, ouvertes **du 17/01/2020 au 06/03/2020**, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires de la société Carthage Cement **du 12/03/2020 au 13/03/2020 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 31/12/2019 sous le N°19/1033 et l'avis de prorogation de la période de souscription publié au Bulletin Officiel du CMF N°6052 du mercredi 26/02/2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «TLF 2020-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2020-1» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le vendredi 03 Avril 2020 à 10 H au siège actuel de la société, impasse Rue des entrepreneurs, Z.I Charguia 2 Ariana., à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe MIP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Nomination des administrateurs ;
8. Nomination du commissaire aux comptes ;
9. Question diverses ;
10. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Projet de résolutions de la société MIP à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 03 avril 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de **11 026 884 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **2 314 354 DT**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de **15 534 127 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **3 936 944 DT**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et s'élevant à **2 314 354 DT** aux résultats reportés :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité telle qu'elles viennent d'être présentées par le Conseil d'Administration dans son procès verbal en date du .../.../2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des Administrateurs :

- Monsieur Antonio VINCENTI
- Madame Lynn SAKR
- Société Lawhat Tunisie SARL
- Monsieur Kamel Bouabidi,
- Monsieur représentant des minoritaires.

pour un nouveau mandat de trois années se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accepter la démission de Madame Wafa Kechida en tant qu'Administrateur.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du commissaire aux comptes expire à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer la société « Auditing & Consulting Company » représentée par son Gérant Monsieur Néjib Marrakchi commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de trois exercices sociaux consécutifs expirant à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la décision de la participation de la société MIP dans le capital de OOH Services sarl. Le prix de la participation est l'équivalent de 990 dinars, soit 99 parts pour dix dinars la part sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV SECURITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de **SICAV SECURITY** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 31 mars 2020 à 9 heures** à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2019 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats.

2020 - AS - 0151

CAP OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000
Siège social: 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de **CAP OBLIG SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 31 mars 2020 à 8 heures 30 minutes** à son siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2019 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats.

2020 - AS - 0152

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	190,574	190,605		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	130,200	130,223		
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,662	109,677		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	115,926	115,951		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	113,971	113,991		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	110,387	110,411		
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	109,304	110,374	110,391		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,323	45,328		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,694	31,700		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	105,929	107,174	107,192		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,871	16,874		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	122,282	122,297		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,162	1,162		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	113,114	113,129		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,144	11,145		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	158,744	158,777		
17	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,183	11,185		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,758	1,761		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,357	61,364		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	129,602	129,152		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	110,438	109,278		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	100,572	100,592		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	135,455	134,019		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	508,570	504,875		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	127,221	126,110		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	134,579	133,257		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	129,816	129,284		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	111,478	111,166		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	106,328	104,929		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	177,179	176,123		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	95,797	95,036		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,285	117,981		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	163,842	161,425		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	142,020	140,399		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	100,852	100,329		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	22,045	21,748		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2110,361	2109,613		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	130,178	128,261		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	166,065	165,462		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	202,345	199,023		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	18,102	17,691		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,852	2,857		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,518	2,525		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	74,124	73,881		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,179	1,169		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,237	1,238		
47	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,191	1,191		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,157	1,157		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	118,850	117,125		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,736	130,674		
51	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1133,301	1129,358	1125,013		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	12,044	11,757		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,182	10,027		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	91,169	90,178		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,749	110,766
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,613	103,623
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	107,353	107,370
58	ATTHARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTHARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	105,949	105,967
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	107,979	108,001
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	109,877	109,894
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	107,333	107,350
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	104,396	104,415
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,157	104,167
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,716	108,735
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	110,647	110,669
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,754	106,766
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,630	105,641
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	105,982	105,998
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	105,935	105,947
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,714	105,733
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,360	107,372
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	105,909	105,926
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	104,983	104,995
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,712	107,726
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	104,119	104,130

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	106,604	106,612
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	106,926	106,946
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,778	107,796
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	112,199	112,610
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	59,935	59,282
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	95,281	94,016
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,800	18,713
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	300,181	297,748
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2276,923	2260,925
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	75,881	75,504
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,715	57,701
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	110,696	109,876
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,332	11,256
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	12,959	12,820
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	15,705	15,475
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	13,734	13,557
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	152,380	152,396
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	8,873	8,738
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	114,232	113,366
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	86,952	86,145
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	89,875	88,753
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,450	100,211
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	95,564	94,149
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	92,832	92,368
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,826	9,675
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	92,080	91,306
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	150,654	148,720
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	107,133	106,539
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,455	114,509
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	119,443	118,762
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	190,627	188,177
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	180,207	179,100
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	162,766	161,913
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,844	22,357
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	146,278	142,740
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	138,731	139,265
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1032,762	1025,519
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5716,064	5616,041
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5387,889	5299,321
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	92,657	92,694
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4942,534	4871,190
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	10,270	10,134
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	121,244	119,541
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11390,034	11192,796

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

La société MIP publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 03 avril 2020. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Néjib MARRAKCHI

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

<i>ACTIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
ACTIFS NON COURANTS :			
<i>Actifs immobilisés</i>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3	2 208 244	2 205 872
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		-790 822	-694 453
		1 417 422	1 511 420
<i>Immobilisations corporelles</i>	4	15 969 050	15 911 680
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		-7 381 757	-6 601 170
		8 587 293	9 310 511
<i>Immobilisations financières</i>	5	53 830	82 878
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		53 830	82 878
<i>Autres actifs non courants</i>	6	0	170 817
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>10 058 545</u>	<u>11 075 626</u>
ACTIFS COURANTS			
<i>Stocks</i>	7	733 370	764 161
<i>Moins: provisions</i>		-710 312	-622 198
		23 058	141 964
<i>Clients et comptes rattachés</i>	8	4 315 120	4 084 375
<i>Moins: provisions</i>		-1 357 586	-1 034 564
		2 957 533	3 049 811
<i>Autres actifs courants</i>	9	1 828 645	1 864 495
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		1 828 645	1 864 495
<i>Placements et autres actifs financiers</i>	10	2 640	3 354
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	11	728 005	299 429
<i>Moins: provisions</i>		-64 301	-64 301
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>5 475 581</u>	<u>5 294 752</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>15 534 127</u>	<u>16 370 378</u>

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	2017	2016
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital social		4 398 937	4 398 937
Résultats reportés		-7 148 020	578 940
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>-2 749 083</u>	<u>4 977 877</u>
Résultat de l'exercice consolidé		-3 936 944	-7 794 801
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>-6 686 027</u>	<u>-2 816 924</u>
INTERETS MINORITAIRES			
Réserves		25 706	21 264
Résultat de l'exercice		78 891	-10 251
<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>	13	<u>104 596</u>	<u>11 013</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	14		
Emprunts à LMT		1 605 670	1 225 872
Provisions pour risques et charges		741 628	741 628
Cautions reçues		1 800	1 800
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>2 349 098</u>	<u>1 969 300</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	5 232 394	4 788 610
Autres passifs courants	16	11 351 869	8 034 524
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	3 182 197	4 383 855
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>19 766 459</u>	<u>17 206 989</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>22 115 558</u>	<u>19 176 289</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS</u>		<u>15 534 127</u>	<u>16 370 378</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

<i>DESIGNATION</i>	<i>NOTES</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
<i>Ventes de marchandises et de services</i>		4 631 522	4 299 928
<i>Autres produits d'exploitation</i>		83 797	35 473
<i>Production immobilisée</i>		0	73 106
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	18	<u>4 715 320</u>	<u>4 408 506</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
<i>Achats de marchandises consommés</i>	19	2 167 923	3 564 690
<i>Charges de personnel</i>		1 913 474	2 657 693
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	20	1 717 587	3 069 294
<i>Autres charges d'exploitation</i>	21	1 383 967	1 985 368
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>		<u>7 182 951</u>	<u>11 277 046</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-2 467 631</u>	<u>-6 868 539</u>
<i>Charges financières nettes</i>	22	1 212 122	679 985
<i>Autres gains ordinaires</i>	23	195 038	311 656
<i>Autres pertes ordinaires</i>	24	362 321	552 079
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-3 847 036</u>	<u>-7 788 948</u>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>		11 018	16 104
<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	25	<u>-3 858 053</u>	<u>-7 805 052</u>
<i>Intérêts minoritaires</i>		78 891	-10 251
<u>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</u>		<u>-3 936 944</u>	<u>-7 794 801</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

<i>DESIGNATION</i>	<i>NOTES</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
RESULTAT NET		<u>-3 858 053</u>	<u>-7 805 052</u>
<i>Ajustements pour:</i>			
- <i>Amortissements et provisions</i>		1 717 587	3 069 294
- <i>Reprises sur provisions</i>		-6 061	0
- <i>Variations des:</i>			
* <i>Stocks:</i>		30 791	364 431
* <i>Créances:</i>		-230 745	813 055
* <i>Autres actifs:</i>	26	36 563	2 992 567
* <i>Fournisseurs & autres dettes:</i>	27	3 752 607	2 923 107
- <i>Plus ou moins values de cession:</i>		-144 627	-82 885
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		1 298 064	2 274 517
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
<i>Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-226 402	-342 226
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		164 537	107 404
<i>Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières</i>		0	-650
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</i>		30 742	12 845
<i>Décaissements affectés aux actifs non courants</i>		0	0
<i>Ajustement suite entrée et/ou sortie : périmètre de consolidation</i>			18 785
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-31 123	-203 842
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
<i>Encaissement suite à l'augmentation du capital</i>		0	0
<i>Variation des réserves</i>		-25 026	56 944
<i>Dividendes et autres distributions</i>		0	0
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>		1 585 000	42 000
<i>Remboursements des emprunts</i>		-2 167 707	-2 020 830
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-607 732	-1 921 886
VARIATION DE TRESORERIE		<u>659 208</u>	<u>148 789</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>-1 605 064</u>	<u>-1 753 853</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	28	<u>-945 856</u>	<u>-1 605 064</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 : DESCRIPTION DU GROUPE

Le groupe « MIP » est composé de six sociétés : « MIP », « MIME », « MIP PRINT », « MIME ENERGY », « MIP MALI » et « DIGIDIS ».

L'activité principale du groupe est :

- La publicité commerciale,
- La fabrication des panneaux et des structures métalliques, plastiques et électriques,
- La fabrication et l'installation des structures photovoltaïques,
- L'impression numérique.
- La vente des solutions média numériques.
- Et plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2-1/Généralités

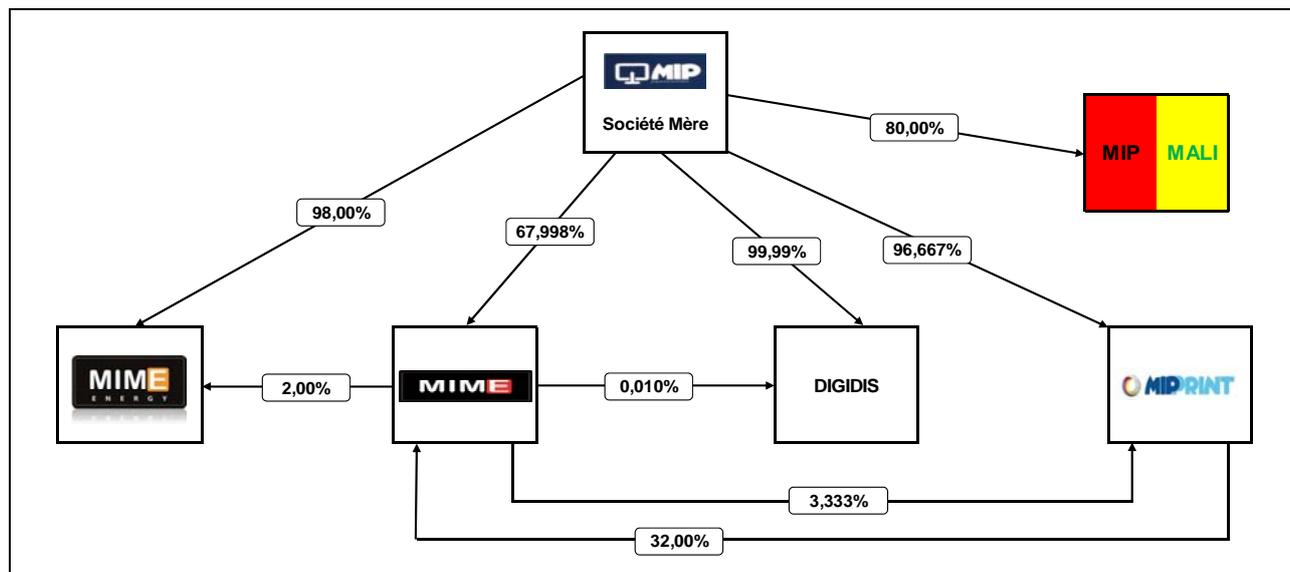
Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables et les règles de consolidation fixés par la législation tunisienne, à savoir :

- La NC 35 (Etats financiers consolidés) ;
- La NC 36 (Participations dans les entreprises associées) ;
- La NC 37 (Participations dans des co-entreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- Le système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation, d'évaluation et de divulgation des opérations.

Ces états sont exprimés en dinar tunisien.

2-2/Périmètre du groupe

L'organigramme du groupe au 31 décembre 2017 est présenté comme suit :



2-3/Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société mère « MIP », ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Pourcentage de contrôle	Degré de contrôle	Méthode de consolidation
« MIMÉ »	99,998%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIP PRINT »	96,667%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIMÉ ENERGY »	98,000%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIP MALI »	80,000%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« DIGIDIS »	99,990%	Contrôle exclusif	Intégration globale

2-4/Pourcentages d'intérêt

Les pourcentages d'intérêt expriment la part du capital détenue par la société mère, directement ou indirectement, dans chacune des sociétés constituant le périmètre de consolidation. Ils mesurent la dépendance financière de ces sociétés par rapport au groupe et servent à répartir les réserves et le résultat de chaque société entre le groupe et les intérêts hors groupe.

Les pourcentages d'intérêts du groupe se présentent comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt au 31/12/2017	% d'intérêt au 31/12/2016
« MIP »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIME »	TUNISIE	99,998%	99,998%
« MIP PRINT »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIME ENERGY »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIP MALI »	MALI	80,000%	80,000%
« DIGIDIS »	TUNISIE	99,990%	99,990%

2-5/Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

- La consolidation des sociétés de groupe donne référence à une intégration des sociétés sous contrôle exclusif ;
- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intergroupes sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer quelles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

2-6/Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère « MIP », la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- **Ecart de première consolidation** : l'excédent du prix d'acquisition des filiales sur la quote-part des capitaux propres correspondante, à la date d'acquisition, est analysé et affecté aux rubriques d'immobilisations corporelles et incorporelles concernées et amorties, le cas échéant sur leur durée de vie. L'excédent éventuel non affecté constitue un écart d'acquisition amortissable linéairement sur une durée qui n'excède pas 20 ans.

- **Résultats inter sociétés** : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminés dans leur intégralité.

- **Présentation des intérêts minoritaires** : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 2 208 244 DT contre 2 205 872 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 371 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Marque de fabrique	463	463	0
- Droits d'usage	112 374	112 374	0
- Fonds de Commerce	32 500	32 500	0
- Logiciels	189 331	186 959	2 371
- Good-will	1 873 575	1 873 575	0
Total	2 208 244	2 205 872	2 371

3-1/ Good-Will

La valeur brute du Good-will s'élève au 31 décembre 2017 à 1 873 575 DT représentant l'excédent du prix d'acquisition des filiales sur la quote-part des capitaux propres correspondants, à la date d'acquisition et non affecté aux rubriques d'immobilisations corporelles et incorporelles concernées.

La valeur nette du Good-will s'élève au 31 décembre 2017 à 1 402 557 DT contre 1 496 236 DT au 31 décembre 2016, soit une variation négative de 93 678 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>Valeur brute</u>	<u>Amort. Cumulés</u>	<u>Valeur nette</u>
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2011	665 401	225 689	439 711
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2012	270 046	79 571	190 475
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2013	288 012	64 112	223 900
- Acquisition par « MIP » des titres « MIP MALI » année 2013	1 078	221	857
- Acquisition par « MIP PRINT » des titres « MIME » année 2014	363 869	55 178	308 690
- Acquisition par « MIP » des titres « DIGIDIS » année 2014	173 931	31 760	142 171
- Acquisition par « MIME » des titres « DIGIDIS » année 2014	200	37	163
- Acquisition par « MIP » des titres « DIGIDIS » année 2015	111 039	14 450	96 589
Total	1 873 576	471 019	1 402 557

Les écarts de première consolidation sont amortis sur 20 ans compte tenu de l'intérêt stratégique à long terme que représentent ces prises de contrôle.

3-1-1/ Good-Will « MIP » année 2011

Le Good-will « MIP » s'élève à 665 401 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « MIME », soit 450 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit (215 401) DT.

3-1-2/ Good-Will « MIP » année 2012

Le Good-will « MIP » s'élève à 270 046 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « MIME », soit 300 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 29 954 DT.

3-1-3/ Good-Will « MIP » année 2013

Le Good-will « MIP » s'élève à 289 090 DT et se détaille comme suit :

- Un Good-will s'élevant à 288 012 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIME », soit 350 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 61 988 DT.
- Un Good-will s'élevant à 1 078 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIP MALI », soit 2 398 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 1 320 DT.

3-1-4/ Good-Will « MIP » année 2014

Le Good-will « MIP » s'élève à 173 931 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « DIGIDIS », soit 179 800 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 5 869 DT.

3-1-5/ Good-Will « MIP PRINT » année 2014

Le Good-will « MIP PRINT » s'élève à 363 869 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIME », soit 400 000 DT, et la quote-part de « MIP PRINT » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 36 131 DT.

3-1-6/ Good-Will « MIME » année 2014

Le Good-will « MIME » s'élève à 200 DT et représente la valeur d'acquisition des parts sociales « DIGIDIS », soit 200 DT.

3-1-7/ Good-Will « MIP » année 2015

Le Good-will « MIP » s'élève à 111 039 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « DIGIDIS », soit 182 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 70 961 DT.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 15 969 050 DT contre 15 911 680 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 57 370 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Terrain	2 266	2 266	0
- Aménagement terrain	49 054	49 054	0
- Constructions	3 572 096	3 572 096	0
- Matériel & Outillage Industriel et installations techniques	1 999 791	1 702 977	296 814
- Panneaux publicitaires et Abris bus	3 325 819	3 325 819	0
- Matériel de Transport	369 899	559 945	-190 046
- Matériels Informatiques et mobiliers de bureau	646 539	604 790	41 749
- Agencement et aménagement	11 975	34 448	-22 473
- Panneaux et Abris bus à statut juridique particulier	4 532 876	4 532 876	0
- Matériel de transport à statut juridique particulier	284 313	396 569	-112 256
- Matériel industriel à statut juridique particulier	1 014 327	1 014 327	0
- Matériel LED à statut juridique particulier	116 514	116 514	0
- Immobilisations en cours	43 582	0	43 582
Total	15 969 050	15 911 680	57 370

Les immobilisations sont amorties de manière linéaire aux taux suivants:

<u>Rubriques</u>	<u>Taux</u>
- Terrain	0%
- Aménagement terrain	10%
- Constructions	5%
- Matériel & Outillage Industriel et installations techniques	10% - 15%
- Panneaux publicitaires et Abris bus	6,67%
- Matériel de transport	20%
- Matériel Informatique et mobilier de bureau	20%
- Agencement et aménagement	15%
- Panneaux et Abris bus à statut juridique particulier	6,67%
- Matériel de transport à statut juridique particulier	33%
- Matériel industriel à statut juridique particulier	10%
- Matériel LED à statut juridique particulier	25%

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 53 830 DT contre 82 878 DT au 31 décembre 2016.

Ces immobilisations financières se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Dépôts et cautionnements « MIP »	41 378	70 636	-29 258
- Dépôts et cautionnements « MIME »	2 292	2 292	0
- Dépôts et cautionnements « DIGIDIS »	0	1 484	-1 484
- Dépôts et cautionnements « MIP MALI »	10 160	8 466	1 694
Total	53 830	82 878	-29 048

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde nul contre un solde au 31 décembre 2016 s'élevant à 170 817 DT et se détaillant comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Frais préliminaires	0	1 366	-1 366
- Charges à répartir	0	169 451	-169 451
Total	0	170 817	-170 817

NOTE 7 : STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 733 370 DT contre 764 161 DT au 31 décembre 2016 enregistrant une diminution de 30 791 DT.

Ces stocks se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Stocks « MIP »	0	9 799	-9 799
- Stocks « MIME »	529 684	529 684	0
- Stocks « MIP PRINT »	180 628	180 628	0
- Stocks « DIGIDIS »	23 058	44 050	-20 992
Total	733 370	764 161	-30 791

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 4 315 120 DT contre 4 084 375 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Clients « MIP »	2 550 926	1 987 297	563 629
- Clients « MIME »	1 025 241	1 234 074	-208 833
- Clients « MIP PRINT »	2 225	60 956	-58 731
- Clients « MIME ENERGY »	269 128	270 328	-1 200
- Clients « DIGIDIS »	60 584	282 866	-222 282
- Clients « MIP MALI »	407 016	248 855	158 161
Total	4 315 120	4 084 375	230 745

8-1/ Provisions pour créances douteuses

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 1 357 586 DT. Ces provisions se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Provisions « MIP »	852 241	760 364	91 877
- Provisions « DIGIDIS »	33 554	33 554	0
- Provisions « MIME »	448 826	216 169	232 657
- Provisions « MIP PRINT »	22 966	24 477	-1 512
Total	1 357 586	1 034 564	323 022

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les « Autres actifs courants » présentent au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 1 828 645 DT contre 1 864 495 DT au 31 décembre 2016.

Les « Autres actifs courants » se justifient ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Autres actifs courants « MIP »	1 124 380	1 079 086	45 293
- Autres actifs courants « MIME »	407 697	410 030	-2 332
- Autres actifs courants « MIP PRINT »	109 673	193 558	-83 885
- Autres actifs courants « MIME ENERGY »	6 606	3 358	3 248
- Autres actifs courants « DIGIDIS »	180 290	178 464	1 826
Total	1 828 645	1 864 495	-35 850

NOTE 10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 2 640 DT contre 3 354 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation négative de 713 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Intérêts courus	2 640	3 354	-713
Total	2 640	3 354	-713

NOTE 11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités et les équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à 728 005 DT contre 299 429 DT au 31 décembre 2016 et s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Liquidités « MIP »	611 060	248 618	362 441
- Liquidités « MIME »	5 553	13 685	-8 132
- Liquidités « MIP PRINT »	6 112	12 651	-6 540
- Liquidités « MIME ENERGY »	2 546	12 246	-9 700
- Liquidités « DIGIDIS »	4 611	1 766	2 845
- Liquidités « MIP MALI »	98 124	10 463	87 661
Total	728 005	299 429	428 575

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2017 à (2 749 083) DT contre 4 977 877 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Capital social	4 398 937	4 398 937	0
- Résultats reportés	-7 148 020	578 940	-7 726 960
Total	-2 749 083	4 977 877	-7 726 960

NOTE 13 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans les capitaux propres et dans le résultat net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par la société mère « MIP » ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de ses filiales.

Les intérêts minoritaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 104 596 DT contre 11 013 DT au 31 décembre 2016 et se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Quote-part des minoritaires dans les réserves des sociétés consolidées	25 706	21 264	4 442
- Quote-part des minoritaires dans les résultats des sociétés consolidées	78 891	-10 251	89 141
Total	104 596	11 013	93 583

NOTE 14 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 2 349 098 DT contre 1 969 300 DT au 31 décembre 2016 et se détaillant comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Emprunt à LMT	1 605 670	1 225 872	379 798
- Provisions pour risques et charges « MIP »	741 628	741 628	0
- Cautions reçues	1 800	1 800	0
Total	2 349 098	1 969 300	379 798

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes envers les fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2017 à 5 232 394 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 4 788 610 DT.

Elles se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs « MIP »	4 029 295	3 662 058	367 237
- Fournisseurs « MIME »	628 107	636 233	-8 126
- Fournisseurs « MIP PRINT »	152 004	117 050	34 954
- Fournisseurs « MIP MALI »	232 317	183 435	48 882
- Fournisseurs « MIME ENERGY »	154 095	154 095	0
- Fournisseurs « DIGIDIS »	36 577	35 740	837
Total	5 232 394	4 788 610	443 784

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 11 351 869 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 8 034 524 DT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Autres passifs courants « MIP »	8 906 881	5 403 894	3 502 987
- Autres passifs courants « MIME »	1 311 308	1 239 387	71 921
- Autres passifs courants « MIP PRINT »	909 267	963 855	-54 588
- Autres passifs courants « MIME ENERGY »	49 670	56 943	-7 273
- Autres passifs courants « MIP MALI »	149 742	339 703	-189 961
- Autres passifs courants « DIGIDIS »	25 000	30 742	-5 742
Total	11 351 869	8 034 524	3 317 345

NOTE 17: CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et les autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 3 182 197 DT contre 4 383 855 DT au 31 décembre 2016.

Ces soldes se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Concours bancaires « MIP »	1 160 802	3 029 826	-1 869 024
- Concours bancaires « MIME »	1 383 615	1 158 028	225 587
- Concours bancaires « MIP PRINT »	626 214	169 124	457 090
- Concours bancaires « MIME ENERGY »	10 087	9 498	588
- Concours bancaires « MIP MALI »	418	0	418
- Concours bancaires « DIGIDIS »	1 062	17 379	-16 317
Total	3 182 197	4 383 855	-1 201 658

NOTE 18 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2017 à 4 715 320 DT contre un total au 31 décembre 2016 de 4 408 506 DT et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Ventes et services	4 631 522	4 299 928	331 595
- Autres produits d'exploitation	83 797	35 473	48 324
- Production immobilisée	0	73 106	-73 106
Total	4 715 320	4 408 506	306 813

18-1/Ventes et services

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 4 631 522 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 4 299 928 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Ventes « MIP »	3 665 246	3 053 827	611 419
- Ventes « MIME »	0	186 168	-186 168
- Ventes « MIP PRINT »	88 778	48 723	40 055
- Ventes « MIP MALI »	847 635	352 221	495 414
- Ventes « DIGIDIS »	29 864	629 663	-599 799
- Ventes « MIME ENERGY »	0	29 325	-29 325
Total	4 631 522	4 299 928	331 595

NOTE 19 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES

Les achats consommés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 2 167 923 DT contre 3 564 690 DT au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Achats « MIP »	1 693 304	2 512 265	-818 961
- Achats « MIME »	1 177	77 953	-76 776
- Achats « MIP PRINT »	409 425	325 051	84 373
- Achats « MIP MALI »	41 685	9 345	32 340
- Achats « DIGIDIS »	22 332	460 048	-437 716
- Achats « MIME ENERGY »	0	180 027	-180 027
Total	2 167 923	3 564 690	-1 396 767

NOTE 20: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 1 717 587 DT contre 3 069 294 DT au 31 décembre 2016. Elle se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Dotations « MIP »	880 218	1 946 159	-1 065 941
- Dotations « MIME »	462 329	713 482	-251 153
- Dotations « MIP PRINT »	127 705	166 912	-39 207
- Dotations « MIP MALI »	151 516	111 225	40 291
- Dotations « MIME ENERGY »	740	748	-9
- Dotations « DIGIDIS »	1 401	37 089	-35 688
- Dotations « Good-will »	93 679	93 679	0
Total	1 717 587	3 069 294	-1 351 707

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation présentent au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 1 383 967 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 1 985 368 DT et s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Autres charges d'exploitation « MIP »	1 009 330	1 461 289	-451 959
- Autres charges d'exploitation « MIME »	31 229	150 654	-119 426
- Autres charges d'exploitation « MIP PRINT »	89 761	94 079	-4 318
- Autres charges d'exploitation « MIME ENERGY »	6 723	8 059	-1 336
- Autres charges d'exploitation « MIP MALI »	244 745	229 602	15 142
- Autres charges d'exploitation « DIGIDIS »	2 179	41 684	-39 505
Total	1 383 967	1 985 368	-601 402

NOTE 22 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières totalisent au 31 décembre 2017 un montant s'élevant à 1 212 122 DT contre un montant au 31 décembre 2016 de 679 985 DT et se détaillent ainsi:

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Charges financières nettes « MIP »	1 131 257	458 350	672 907
- Charges financières nettes « MIME »	58 197	169 658	-111 461
- Charges financières nettes « MIP PRINT »	21 478	17 407	4 071
- Charges financières nettes « MIME ENERGY »	956	19 903	-18 947
- Charges financières nettes « DIGIDIS »	233	14 667	-14 434
Total	1 212 122	679 985	532 136

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2017 un montant s'élevant à 195 038 DT contre un montant au 31 décembre 2016 de 311 656 DT et se détaillent ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Gains ordinaires « MIP »	174 224	166 384	7 840
- Gains ordinaires « MIME »	43	125 018	-124 975
- Gains ordinaires « MIP PRINT »	20 771	525	20 245
- Gains ordinaires « MIME ENERGY »	0	448	-448
- Gains ordinaires « DIGIDIS »	0	19 281	-19 281
Total	195 038	311 656	-116 618

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 362 321 DT contre 552 079 DT au 31 décembre 2016.

Ces soldes se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Pertes ordinaires « MIP »	68 445	221 564	-153 119
- Pertes ordinaires « MIME »	229 531	246 326	-16 795
- Pertes ordinaires « MIP PRINT »	41 679	69 827	-28 148
- Pertes ordinaires « MIME ENERGY »	10 321	3 765	6 555
- Pertes ordinaires « DIGIDIS »	12 346	10 597	1 748
Total	362 321	552 079	-189 758

NOTE 25 : RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Le résultat net revenant à la société consolidante « MIP » s'élève à (3 858 053) DT résultant des retraitements des résultats des différentes sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation. Il se détaille comme suit :

Société	Résultat 2017	Retraitements	Solde
- MIP	-2 314 354	39 874	-2 354 229
- MIME	-937 529	9 604	-947 132
- MIP PRINT	-921 232	-60 148	-861 084
- MIP MALI	394 315	-214	394 529
-MIME ENERGY	-47 413	0	-47 413
- DIGIDIS	-42 724	0	-42 724
Total			-3 858 053
- Résultat du groupe			-3 936 944
- Intérêts minoritaires			78 891

NOTE 26 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

La variation des autres actifs courants s'élève à 36 563 DT et se détaille comme suit :

Rubriques	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
- Autres actifs courants « MIP »	1 124 380	1 079 086	-45 293
- Autres actifs courants « MIME »	407 697	410 030	2 332
- Autres actifs courants « MIP PRINT »	109 673	193 558	83 885
- Autres actifs courants « MIME ENERGY »	6 606	3 358	-3 248
- Autres actifs courants « DIGIDIS »	180 290	178 464	-1 826
- Placement et autre actifs financiers « MIP »	0	1	1
- Placement et autre actifs financiers « MIME »	860	1 604	744
- Placement et autre actifs financiers « MIME ENERGY»	1 310	1 310	0
- Placement et autre actifs financiers « MIP PRINT »	3	3	0
- Placement et autre actifs financiers « DIGIDIS »	468	436	-32
Total	<u>1 831 286</u>	<u>1 867 849</u>	<u>36 563</u>

NOTE 27: VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La variation des fournisseurs et autres dettes s'élève à 3 752 607 DT et se détaille comme suit :

Rubriques	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
(+) Fournisseurs et comptes rattachés	5 232 394	4 788 610	443 783
(+) Autres passifs courants	11 351 869	8 034 524	3 317 346
Ajustement pour :			
(+) Intérêts courus	72 446	80 967	-8 521
Total	<u>16 656 708</u>	<u>12 904 101</u>	<u>3 752 607</u>

NOTE 28 : NOTE SUR LE RAPPROCHEMENT DES MONTANTS DES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

La trésorerie est négative de 945 856 DT au 31 décembre 2017 contre un montant négatif de 1 605 064 DT au 31 décembre 2016.

Elle se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Liquidités « MIP »	611 060	248 618
- Liquidités « MIME »	5 553	13 685
- Liquidités « MIP PRINT »	6 112	12 651
- Liquidités « MIP MALI »	98 124	10 463
- Liquidités « MIME ENERGY»	2 546	12 246
- Liquidités « DIGIDIS »	4 611	1 766
- Découverts bancaires « MIP »	-509 843	-1 252 228
- Découverts bancaires « MIME »	-542 532	-459 787
- Découverts bancaires « MIP PRINT »	-611 219	-169 124
- Découverts bancaires « MIME ENERGY »	-9 849	-8 549
- Découverts bancaires « MIP MALI »	-418	0
- Découverts bancaires « DIGIDIS »	0	-14 806
Total	-945 856	-1 605 064

NOTE 29 : MOUVEMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont passés de (2 805 911) DT au 31 décembre 2016 à (6 581 431) DT au 31 décembre 2017.

Cette variation est détaillée dans le tableau suivant :

Libellé	Capital	Réserves consolidés	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>Soldes au 31/12/2016</i>	<i>4 398 937</i>	<i>-7 215 861</i>	<i>-2 816 924</i>	<i>11 013</i>	<i>-2 805 911</i>
Distribution dividendes		0	0	0	0
Variation des réserves		67 841	67 841	14 693	82 534
Augmentation du capital en 2017		0	0	0	0
Prime d'émission		0	0	0	0
Réaffectation réserves		0	0	0	0
Résultat au 31/12/2017		-3 936 944	-3 936 944	78 891	-3 858 053
<i>Total des capitaux propres au 31/12/2017</i>	<i>4 398 937</i>	<i>-11 084 964</i>	<i>-6 686 027</i>	<i>104 596</i>	<i>-6 581 431</i>

NOTE 30 : LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(exprimé en dinars)

PRODUITS	CHARGES		SOLDES							
	2017	2016	2017	2016						
Revenus	4 631 522	4 299 928	Coût des matières consommées	2 167 923	3 564 690	Production				
Autres produits d'exploitation	83 797	35 473							4 715 320	4 408 506
Production immobilisée	0	73 106								
Production	4 715 320	4 408 506	Achats consommés	2 167 923	3 564 690	Marge commerciale	2 547 397	843 817		
Marge commerciale	2 547 397	843 817	Autres charges externes	1 317 505	1 882 015					
Sous total	2 547 397	843 817	Sous total	1 317 505	1 882 015	Valeur ajoutée brute	1 229 892	-1 038 198		
Valeur ajoutée brute	1 229 892	-1 038 198	Impôts et taxes	66 462	103 353					
			Charge de personnel	1 913 474	2 657 693					
Sous total	1 229 892	-1 038 198	Sous total	1 979 935	2 761 047	Excédent brut d'exploitation	- 750 043	-3 799 245		
Excédent brut d'exploitation	- 750 043	-3 799 245	Charges financières	1 236 439	732 118					
Autres gains ordinaires	195 038	311 656	Dotations aux amortissements et provisions	1 717 587	3 069 294					
Produits financiers	24 317	52 133	Autres Pertes ordinaires	362 321	552 079					
Transfert et reprise de charges			Impôt sur les bénéfices	11 018	16 104					
Sous total	- 530 688	-3 435 456	Sous total	3 327 365	4 369 596	Résultat des activités ordinaires	-3 858 053	-7 805 052		
Résultat positif des activités ordinaires	-3 858 053	-7 805 052	Résultat négatif des activités ordinaires			Résultat net de l'exercice	-3 858 053	-7 805 052		
Effet positif des modifications comptable			Effet négatif des modifications comptable			Résultat net après modifications comptables	-3 858 053	-7 805 052		

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN « MIP »

31-1/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme d'UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE DINARS (1 585 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte :

1- Une hypothèque immobilière de 1^{er} rang sur terrain d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot n° 9.

31-2/ Crédits de gestion QNB

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes sommes générées par des opérations généralement quelconque et notamment de compte courant, d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse, Aval et caution, ouverture d'accréditif que la société doit ou pourrait devoir à la QNB à hauteur d'un montant de SEPT CENT TRENTE CINQ MILLE DINARS (735 000 DT)

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

31-3/ Cautions reçues

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2^{ème} rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.
- La société a obtenu la caution solidaire de la société « YELLOW SPIRIT » envers la BTK à hauteur de la somme d'un million neuf cent soixante et un mille dinars (1 961 000 DT).
- La société a obtenu la caution solidaire de la société « YELLOW SPIRIT » envers l'AMEN BANK à hauteur de la somme d'un million cent mille dinars (1 100 000 DT).
- La société a obtenu la caution solidaire de la société « YELLOW SPIRIT » envers la QNB à hauteur de la somme d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT).

31-4/ Cautions données

- La société a donné une caution hypothécaire de 1er rang portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le N°8106327; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIME ». Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN « MIME »

32-1/

Emprunts

AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE DINARS (423 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

- Un nantissement de matériel roulant sur les véhicules ci-après désigné :

MARQUE ET NATURE	IMMATRICULATION
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3034
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3035
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3036
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7466
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7469
- Véhicule Ford	126 TUNIS 8740
- Véhicule Ford	126 TUNIS 8739
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7474
- Véhicule Toyota	131 TUNIS 2637
- Véhicule Fiat	135 TUNIS 9769

- En nantissement de matériel de premier rang, sur :

- Une machine d'impression (Hewlet Packard)
- Une machine découpe (Raven)
- Une machine laminoir (Media Presse)

32-2/ Emprunts QNB 300 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de TROIS CENT MILLE DINARS (300 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m², sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-3/ Emprunts QNB 300 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de TROIS CENT MILLE DINARS (300 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m², sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-4/ Emprunts QNB 150 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de CENT CINQUANTE MILLE DINARS (150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m², sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-5/ Emprunt AMEN BANK 400 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de QUATRE CENT MILLE DINARS (400 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités et frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte une hypothèque immobilière de 2eme rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m², sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 19/12/2011 sous le N°11909941 quittance N°M094766.

32-6/ Cautions données

La société a accordé une caution solidaire et hypothécaire en faveur de la TQB leasing et ce pour garantir un crédit accordé à la société MIP pour l'achat d'un lot de matériel acquis en location financière au prix de 424 200 Dinars.

La société a accordé une caution hypothécaire de 2^{ème} rang portant sur le lot N°18 de 1 890 m² titre foncier N° 503012 Tunis Z.I.A.F.I. Soliman en faveur de l'AMEN BNK et ce pour garantir un crédit accordé à la société MIP d'un montant de 550 000 Dinars.

32-7/ Cautions reçues

La société « MIP » a donné une caution hypothécaire de 1^{er} rang portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le N°8106327; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société. Ce crédit s'élève à

400 000 Dinars.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DE L'EXERCICE 2017**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « MIP »

I- Rapport d'audit des états financiers :

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidé de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net du bilan de 15 534 127 Dinars et des capitaux propres négatifs de 6 686 027 Dinars, y compris le résultat déficitaire consolidé de l'exercice qui s'élève à 3 936 944 Dinars

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves :

- Les immobilisations corporelles totalisent des montants brut et net respectivement de 15 969 050 Dinars et 8 587 293 Dinars.

Ces immobilisations n'ont pas été inventoriées à la date de clôture de l'exercice.

L'incidence éventuelle du résultat d'un éventuel inventaire sur les états financiers consolidés ne peut être valablement appréhendée.

- La société « MIP » a fait l'objet au cours de l'exercice 2016 de deux contrôles fiscaux. L'administration fiscale réclame le paiement d'une somme d'un million trente sept mille deux cent dinars au titre des ces deux redressements.

Ce risque fiscal n'a été provisionné qu'à hauteur de 50%.

- Les actifs courants présentant des insuffisances de provisions totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 937 356 Dinars et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
Clients locaux et effets à recevoir	909 080
Chèques impayés	14 144
Débiteurs divers	14 133
Total	937 356

- Les pertes cumulées de la société « MIME » s'élèvent au 31 décembre 2017 à 4 086 632 Dinars et dépassent le capital social.

Cette situation révèle l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité à poursuivre l'exploitation et, en conséquence, la société peut être dans l'incapacité de recouvrer ses actifs ou de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Aussi, le reliquat du GOOD WILL chez MIP, afférent à cette société et s'élevant à 854 086 Dinars doit être déprécié.

- Les pertes cumulées de la société « MIP PRINT » s'élèvent au 31 décembre 2017 à 2 126 645 Dinars et dépassent le capital social.

Cette situation révèle l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité à poursuivre l'exploitation et, en conséquence, la société peut être dans l'incapacité de recouvrer ses actifs ou de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Aussi, le reliquat du GOOD WILL afférent à cette société et s'élevant à 308 690 Dinars doit être déprécié.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- **Test de dépréciation du goodwill**

Question clé de l'audit:

Comme indiqué dans le bilan consolidé, l'actif du Groupe comprend un Goodwill dont la valeur brute s'élève à 1 873 576 DT. La note 3-1 précise les modalités de calcul du point précédent.

La valeur comptable nette de ce Goodwill s'élève au 31 décembre 2017 à 1 402 557 DT

Nous avons considéré que l'évaluation du Goodwill constitue un point clé d'audit dans la mesure où celle-ci est sensible aux estimations et hypothèses retenues par la direction et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner la régularité et la permanence des méthodes appliquées par la Direction
- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Analyser les hypothèses retenues pour l'évaluation et l'amortissement du Goodwill
- Conduire notre propre analyse pour l'amortissement du Goodwill
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés

- **Processus de consolidation**

Question clé de l'audit:

Le périmètre du Groupe MIP comporte six sociétés opérant principalement dans les activités du commerce de détail, commerce de gros et l'immobilier. Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Réponses apportées:

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par le Groupe MIP (collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres) ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du Groupe MIP ;
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des

états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

II -Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de MIP et de ses filiales. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de MIP et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale :

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017, tel que prévu au niveau de l'article 21 ter de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

Tunis, le 2 mars 2020

Néjib MARRAKCHI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

La société MIP publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 03 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Néjib MARRAKCHI.

BILAN

(Exprimé en dinars)

<i>ACTIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
ACTIFS NON COURANTS :			
ACTIFS IMMOBILISES			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	5	282 646	280 275
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		-267 781	-265 091
		14 865	15 184
<i>Immobilisations corporelles</i>	6	11 228 580	11 457 984
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		-5 436 642	-5 094 472
		5 791 938	6 363 512
<i>Immobilisations financières</i>	7	1 927 771	1 957 029
<i>Moins: provisions</i>		-1 345 000	-1 345 000
		582 771	612 029
Total des actifs immobilisés		6 389 574	6 990 725
<i>Autres actifs non courants</i>	8	0	170 817
Total des actifs non courants		6 389 574	7 161 542
ACTIFS COURANTS			
<i>Stocks</i>		0	9 799
<i>Clients et comptes rattachés</i>	9	2 728 705	2 170 856
<i>Moins: provisions</i>		-1 015 855	-923 978
		1 712 850	1 246 878
<i>Autres actifs courants</i>	10	4 208 634	4 238 035
<i>Moins: provisions</i>		-2 193 228	-2 193 228
		2 015 406	2 044 807
<i>Placements et autres actifs financiers</i>	11	362 294	117 957
		362 294	117 957
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	12	611 060	248 618
<i>Moins: provisions</i>		-64 301	-64 301
		546 759	184 318
Total des actifs courants		4 637 310	3 603 760
TOTAL DES ACTIFS		11 026 884	10 765 302

BILAN

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
<i>Capital Social</i>		4 398 937	4 398 937
<i>Réserves légales</i>		35 000	35 000
<i>Réserves spéciales d'investissement</i>		245 000	245 000
<i>Primes d'émission</i>		4 251 067	4 251 067
<i>Résultats reportés</i>		-11 826 685	-2 913 479
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>-2 896 681</u>	<u>6 016 525</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>		-2 314 354	-8 913 206
<i><u>Total capitaux propres avant affectation</u></i>	13	<u>-5 211 036</u>	<u>-2 896 681</u>
<i>PASSIFS</i>			
<i>PASSIFS NON COURANTS</i>			
<i>Provisions pour risques</i>		726 252	726 252
<i>Emprunts à plus d'un an</i>		1 397 890	837 154
<i>Cautions reçues</i>		1 800	1 800
<i>Total des passifs non courants</i>	14	<u>2 125 942</u>	<u>1 565 206</u>
<i>PASSIFS COURANTS</i>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	15	4 029 295	3 662 058
<i>Autres passifs courants</i>	16	8 921 881	5 404 894
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	17	1 160 802	3 029 826
<i>Total des passifs courants</i>		14 111 977	12 096 778
<i><u>Total des passifs</u></i>		16 237 919	13 661 983
<i>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>		11 026 884	10 765 302

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

<i>DESIGNATION</i>	<i>NOTES</i>	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>			
<i>Prestations de services et ventes</i>		3 714 842	3 232 944
<i>Autres produits d'exploitation</i>		42 985	67 536
<i>Productions immobilisées</i>		0	0
<u><i>Total des produits d'exploitation</i></u>	18	<u>3 757 827</u>	<u>3 300 479</u>
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>			
<i>Variation des stocks</i>		9 799	41 922
<i>Achats de marchandises</i>		2 387 322	3 430 197
<i>Charges de personnel</i>		961 160	1 206 579
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	19	915 819	5 666 410
<i>Autres charges d'exploitation</i>	20	1 009 330	1 463 716
<u><i>Total des charges d'exploitation</i></u>		<u>5 283 431</u>	<u>11 808 825</u>
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		<u>-1 525 604</u>	<u>-8 508 345</u>
<i>Charges financières nettes</i>	21	886 920	340 393
<i>Autres gains ordinaires</i>		174 224	166 384
<i>Autres pertes ordinaires</i>		68 445	221 564
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRE AVANT IMPOT</i>		<u>-2 306 745</u>	<u>-8 903 918</u>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>		7 609	8 288
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRE APRES IMPOT</i>		<u>-2 314 354</u>	<u>-8 912 206</u>
<i>Éléments extraordinaires</i>		0	1 000
<u><i>RESULTAT NET</i></u>		<u>-2 314 354</u>	<u>-8 913 206</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
RESULTAT NET		<u>-2 314 354</u>	<u>-8 913 206</u>
<i>Ajustements pour:</i>			
- Amortissements et provisions		915 819	5 666 410
- Variations des:			
<i>Stocks:</i>		9 799	41 922
<i>Créances:</i>	22	-557 849	801 130
<i>Autres actifs:</i>	23	-214 936	50 369
<i>Fournisseurs & autres dettes:</i>	24	3 839 744	3 762 734
- Plus ou moins values de cession:		-137 037	-24 500
- Reprise sur provision		-4 549	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		1 536 638	1 384 860
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
<i>Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-76 683	-141 351
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		137 037	24 500
<i>Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières</i>		0	-650
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</i>		29 258	10 345
<i>Décaissements affectés au autres actifs non courants</i>		0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		89 612	-107 156
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
<i>Encaissement suite à l'augmentation du capital</i>		0	0
<i>Dividendes et autres distributions</i>		0	0
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>		1 585 000	0
<i>Remboursements des emprunts</i>		-2 106 424	-1 468 783
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-521 424	-1 468 783
VARIATION DE TRESORERIE		<u>1 104 826</u>	<u>-191 078</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>-1 003 609</u>	<u>-812 531</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	25	101 217	-1 003 609

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1-1/ Constitution

La société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » est une société qui a été constituée le 10 mars 2004 sous la forme d'une SARL suivant acte sous seing privé.

Elle a été transformée en société anonyme suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2012.

Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2017 à 4 398 937 DT et se divise en 4 398 937 actions de 1 DT.

1-2/ Objet social

La société a pour objet la publicité commerciale.

Et plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

1-3/ Siège social

Le siège social est fixé à la Rue de l'énergie solaire, Impasse N° 5 la Charguia I Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice 2017 sont établis conformément aux dispositions du nouveau système comptable promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état des flux de trésorerie ;
- Et les notes aux états financiers.

La méthode de présentation retenue des produits et des charges est celle autorisée.

Au niveau de l'état des flux de trésorerie, les flux liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode autorisée. Cette méthode consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

NOTE 3 : CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, sont respectées.

NOTE 4 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

-La société a fait l'objet d'un premier contrôle fiscal approfondi portant sur :

<u>Impôts</u>	<u>Période concernée par le contrôle</u>
- Impôt sur les sociétés	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Acomptes provisionnels	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Taxe sur la valeur ajoutée	du 01/08/2012 au 31/12/2014
- Retenue à la source	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Taxe de formation professionnelle	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Fond de promotion des logements sociaux	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- Droit de timbre	du 01/01/2012 au 31/12/2014
- T.C.L	du 01/01/2012 au 31/12/2014

En date du 22 juillet 2016, l'administration fiscale a notifié à la société « MIP » les résultats de ce contrôle fiscal et lui a réclamé le paiement d'une somme de huit cent cinq mille neuf cent cinquante dinars. La société s'est opposée à cette taxation.

-La société a fait l'objet d'un deuxième contrôle fiscal approfondi portant sur :

<u>Impôt</u>	<u>Période concernée par le contrôle</u>
- Impôt sur les sociétés	du 01/01/2011 au 31/12/2011

En date du 07 février 2017, l'administration fiscale a notifié à la société « MIP » les résultats de ce contrôle fiscal et lui a réclamé le paiement d'une somme de deux cent trente six mille deux cent cinquante dinars. La société s'est opposée à cette taxation.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 282 646 DT contre 280 275 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Ces immobilisations incorporelles se justifient comme suit :

<u>Rubriques</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Concession de marque	260	260	0
Logiciels	137 512	135 141	2 371
Fonds commercial	32 500	32 500	0
Droit d'usage	112 374	112 374	0
Total des immobilisations incorporelles	282 646	280 275	2 371

Les immobilisations incorporelles sont amorties comme suit:

<i>Immobilisations</i>	<i>Type d'amortissement</i>	<i>Taux</i>
Concession de marque	linéaire	33%
Logiciels	linéaire	33%
Fonds commercial	linéaire	5%
Droit d'usage	linéaire	33%

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 11 228 580 DT contre 11 457 984 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 229 404 DT.

Ces immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Terrain	1 196	1 196	0
Aménagement terrain	25 321	25 321	0
Constructions	1 593 212	1 593 212	0
Matériel et outillage industriel	31 355	897	30 458
Agencements & installations techniques	280 256	277 851	2 405
Matériel de transport	356 873	548 333	-191 460
Matériel informatique & M.M.B	571 253	529 804	41 449
Panneaux publicitaires et Abris Bus	3 422 053	3 422 053	0
Panneaux à statut juridique particulier	4 662 749	4 662 749	0
Matériel de transport à statut juridique particulier	284 313	396 569	-112 256
Total des immobilisations corporelles	11 228 580	11 457 984	-229 404

Ces immobilisations sont amorties de la manière suivante :

<i>Immobilisations</i>	<i>Type d'amortissement</i>	<i>Taux</i>
Aménagement terrain	Linéaire	10%
Constructions	Linéaire	5%
Matériel et outillage industriel	Linéaire	15%
Agencements & installations techniques	Linéaire	15%
Matériel de transport	Linéaire	20%
Matériel informatique & M.M.B	Linéaire	20%
Panneaux publicitaires	Linéaire	6,67%
Panneaux à statut juridique particulier	Linéaire	6,66%
Matériel de transport à statut juridique particulier	Linéaire	33,00%

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 200 DT, sont amorties intégralement au cours de leur année d'acquisition.

Un tableau récapitulatif des immobilisations est présenté en annexe.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2017 à 1 927 771 DT contre 1 957 029 DT au 31 décembre 2016. Elle se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Titres de participation	1 886 393	1 886 393	0
Dépôts et cautionnements	41 378	70 636	-29 258
Total	1 927 771	1 957 029	-29 258

7-1/ Titres de participation

La valeur brute des titres de participation s'élève au 31 décembre 2017 à 1 886 393 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Participation MIME	1 100 000	1 100 000	0
Participation MIP MALI	34 593	34 593	0
Participation MIP PRINT	145 000	145 000	0
Participation MIME ENERGY	245 000	245 000	0
Participation DIGIDIS	361 800	361 800	0
Total	1 886 393	1 886 393	0

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition.

Les pourcentages de contrôle des diverses sociétés se présentent comme suit :

<u>Participation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>% de contrôle</u>	<u>Provision constatée</u>
"MIME"	1 100 000	67,998%	1 100 000
"MIP MALI"	34 593	80,000%	0
"MIP PRINT"	145 000	96,667%	0
"DIGIDIS"	361 800	99,889%	0
"MIME ENERGY"	245 000	98,000%	245 000
Total	1 886 393		1 345 000

7-2/ DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

La valeur des dépôts et des cautionnements s'élève au 31 décembre 2017 à 41 378 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Dépôts et cautionnements "SNCFT"	25 751	25 751	0
Cautionnement ministère/communication	10 000	10 000	0
Cautionnements divers	5 627	34 885	-29 258
Total	41 378	70 636	-29 258

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les « Autres actifs non courants » accusent un solde nul au 31 décembre contre 170 817 DT au 31 décembre 2016.

Ils se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Frais Préliminaires	0	1 366	-1 366
Charges à répartir	0	169 451	-169 451
Total	0	170 817	-170 817

NOTE 9: CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 2 728 705 DT contre 2 170 856 DT au 31 décembre 2016, soit une variation positive de 557 849 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Clients locaux	1 136 358	1 136 129	229
Clients effets à recevoir	286 062	198 828	87 235
Clients effets impayés	128 266	177 634	-49 368
Clients douteux	631 053	658 266	-27 213
Clients produit non facturé	546 967	0	546 967
Total	2 728 705	2 170 856	557 849

9-1/ Parties liées

Le détail des transactions intervenues au cours de l'exercice 2017 entre la société « MIP » et les parties liées se présente comme suit :

<i>Partie liée</i>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Facturation</u>	<u>Encaissement</u>	<u>Solde au 31/12/2017</u>
"LAWHAT TUNISIE"	Dirigeants communs	0	162 927	28 321	134 606
"MIME"	67,998%	84 147	0	0	84 147
"MIP PRINT"	96,667%	0	14 165	0	14 165
"MIME ENERGY"	98,000%	79 467	0	0	79 467
"DIGIDIS"	99,889%	19 945	0	19 945	0
Total		183 559	177 091	48 266	312 385

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les « Autres actifs courants » totalisent 4 208 634 DT au 31 décembre 2017 contre 4 238 035 DT à la clôture de l'exercice 2016, soit une variation négative de 29 401 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Fournisseurs avances et acomptes	111 866	124 477	-12 611
Personnel et comptes rattachés	3 855	550	3 305
Etat crédit d'impôt sur les sociétés	810 800	754 065	56 735
Opération particulière avec l'Etat	160 834	160 834	0
Sociétés du groupe et parties liées	3 084 255	3 157 949	-73 694
Débiteurs divers	0	0	0
Charges constatées d'avance	37 024	40 160	-3 135
Total	4 208 634	4 238 035	-29 401

10-1/ Sociétés du groupe et parties liées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 3 084 255 DT et correspond au solde des opérations réalisées par la société « MIP » avec les sociétés du groupe et les parties liées. Ce solde se détaille comme suit :

<i>Société</i>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>Solde au 31/12/2017</u>	<u>Solde au 31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
"MIME"	67,998%	1 861 498	1 868 650	-7 152
"MIP MALI"	80,00%	37 280	37 280	0
"MIP PRINT"	96,667%	844 079	853 109	-9 030
"DIGIDIS"	99,889%	-	74 332	-74 332
"MIME ENERGY"	98,000%	341 397	324 578	16 819
Total		3 084 255	3 157 949	-73 694

NOTE 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 362 294 DT contre 117 957 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation positive de 244 337 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Intérêts courus	362 294	117 957	244 337
Total	362 294	117 957	244 337

11-1/INTERETS COURUS

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 362 294 DT et se justifiant comme suit :

<i>Partie liée</i>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>Solde au 31/12/2016</u>	<u>Intérêts / compte courant</u>	<u>Encaissements</u>	<u>Solde au 31/12/2017</u>
"MIME"	67,998%	68 058	147 988	0	216 046
"MIP PRINT"	96,667%	36 410	68 295	0	104 705
"MIME ENERGY"	98,000%	10 816	26 985	0	37 801
"DIGIDIS"	99,889%	2 674	1 068	0	3 742
Total		117 957	244 337	0	362 294

NOTE 12 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Cette rubrique totalise 611 060 DT au 31 décembre 2017 contre 248 618 DT au 31 décembre 2016, soit une variation positive de 362 441 DT détaillée comme suit : 31

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Chèques en caisse	531 735	98 981	432 754
Chèques impayés	64 301	138 226	-73 926
Caisse	403	1 831	-1 428
Banque ATTIJARI BANK	14 610	9 580	5 030
Banque BTK	11	0	11
Total	611 060	248 618	362 441

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation totalisent (5 211 036 DT) au 31 décembre 2017 contre (2 896 681 DT) au 31 décembre 2016, soit une variation négative de 2 314 354 DT qui s'analyse ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Capital social	4 398 937	4 398 937	0
Réserves légales	35 000	35 000	0
Primes d'émission	4 251 067	4 251 067	0
Réserves spéciales d'investissement	245 000	245 000	0
Résultats reportés	-11 826 685	-2 913 479	-8 913 206
Résultat de l'exercice	-2 314 354	-8 913 206	6 598 852
Total	-5 211 036	-2 896 681	-2 314 354

13-1/Mouvements des capitaux propres

Les capitaux propres sont passés de (2 896 681 DT) au 31/12/2016 à (5 211 036 DT) au 31/12/2017. Cette variation est détaillée dans le tableau suivant :

Libellé	Capital social	Primes d'émissions	Réserves légales	Réserve spéciale d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Total des capitaux propres au 31/12/2016	4 398 937	4 251 067	35 000	245 000	-2 913 479	-8 913 206	-2 896 681
Affectation assemblée générale					-8 913 206	8 913 206	0
Résultat au 31/12/2017						-2 314 354	-2 314 354
Total des capitaux propres au 31/12/2017	4 398 937	4 251 067	35 000	245 000	-11 826 685	-2 314 354	-5 211 036

NOTE 14 : PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants totalisent 2 125 942 DT au 31 décembre 2017 contre 1 565 206 DT à la clôture de l'exercice précédent soit une variation de 560 736 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Provisions pour risques	726 252	726 252	0
Emprunts à plus d'un an	1 397 890	837 154	560 736
Cautions reçues	1 800	1 800	0
Total	2 125 942	1 565 206	560 736

14-1/Provisions pour risques et charges

Les « Provisions pour risques et charges » totalisent 726 252 DT au 31 décembre 2017.

Cette rubrique se justifie comme suit :

- Une provision de 211 827 Dinars au titre du contrôle fiscal approfondi 2004-2007.
- Une provision de 270 000 Dinars au titre du risque fiscal conséquent à l'augmentation du capital par incorporation de la réserve spéciale d'investissement.
- Une provision de 244 425 Dinars au titre du contrôle fiscal approfondi 2012-2014.

14-2/Emprunts à plus d'un an

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde s'élevant à 1 397 890 DT contre 837 154 DT à la clôture de l'exercice 2016, soit une variation positive de 560 736 DT justifiée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Emprunts bancaires	1 286 781	548 733	738 048
Crédits leasing	111 109	288 421	-177 312
Total	1 397 890	837 154	560 736

14-2-1/ Crédits bancaires

Les crédits bancaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 286 781 DT et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Emprunt Q.N.B. consolidé	0	331 092	-331 092
Emprunt Q.N.B. 150 000 DT	0	58 929	-58 929
Emprunt Q.N.B. 1 585 000 DT	1 268 000	0	1 268 000
Emprunt AB. 56 000 DT	7 706	20 195	-12 489
Emprunt AB. 550 000 DT	11 075	138 517	-127 442
Total	1 286 781	548 733	738 048

14-2-2/ Crédits leasing

Les crédits leasing s'élèvent au 31 décembre 2017 à 111 109 DT et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Crédit leasing/ CT 719-2013	0	23 839	-23 839
Crédit leasing/ CT 3238	17 224	41 056	-23 832
Crédit leasing/ CT 3393	93 885	223 526	-129 641
Total	111 109	288 421	-177 312

14-3/ Cautions reçues :

Ce compte totalise au 31 décembre 2017 un solde de 1 800 DT et concerne une caution sur un loyer annuel d'un immeuble propriété de la société.

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les « Fournisseurs et comptes rattachés » présentent au 31 décembre 2017 un total de 4 029 295 DT contre 3 662 058 DT à la date de clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 367 237 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Fournisseurs d'exploitation	3 997 457	3 625 718	371 739
Fournisseurs d'exploitation effets à payer	31 838	36 340	-4 502
Total	4 029 295	3 662 058	367 237

15-1/ Parties liées

Le détail des transactions intervenues au cours de l'exercice 2017 entre la société « MIP » et les parties liées est présenté ainsi :

<i>Partie liée</i>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>Solde au 31/12/2016</u>	<u>Achats</u>	<u>Règlements</u>	<u>Solde au 31/12/2017</u>
"MIP PRINT"	96,667%	0	835 868	835 868	0
"MG+"	Dirigeants communs	15 790	-1 973	12 900	917
"LAWHAT TUNISIE"	Dirigeants communs	16 155	177 299	24 658	168 796
"YELLOW SPIRIT "	Dirigeants communs	233 397	377 568	0	610 964
Total		265 341	1 388 761	873 425	780 677

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les « Autres passifs courants » totalisent 8 921 881 DT au 31 décembre 2017 contre 5 404 894 DT à la clôture de l'exercice 2016, soit une variation positive de 3 516 987 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
------------------	-------------------	-------------------	------------------

Clients avances et acomptes	0	9 542	-9 542
Personnel et comptes rattachés	77 343	37 559	39 784
État impôts et taxes	1 128 308	1 254 617	-126 309
Comptes courants des actionnaires	7 242 049	3 708 640	3 533 408
Créditeurs divers "CGF"	60 000	0	60 000
CNSS	68 978	94 469	-25 491
Compte d'attente	43 303	41 115	2 188
Charges à payer	191 663	164 574	27 089
Produits constatés d'avance	110 238	94 378	15 860
Total	8 921 881	5 404 894	3 516 987

16-1/ État impôts et taxes

Les dettes envers l'Etat s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 128 308 DT et s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Retenue à la source	389 085	338 071	51 014
État TFP/FOPROLOS	19 827	19 778	49
TVA à payer	168 568	151 339	17 228
Reconnaissance de dettes fiscales	547 749	727 380	-179 632
Contribution conjoncturelle	0	1 000	-1 000
Autres	3 079	17 048	-13 969
Total	1 128 308	1 254 617	-126 309

16-1/ Comptes courants des actionnaires

Les « Comptes courants des actionnaires » totalisent 7 242 049 DT au 31 décembre 2017 contre 3 708 640 DT à la clôture de l'exercice 2016, soit une variation positive de 3 533 408 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Société "LAWHAT TUNISIE"	1 575 338	936 839	638 500
Société "YELLOW SPIRIT"	5 651 710	2 771 801	2 879 909
Société "DIGIDIS"	15 000	0	15 000
Total	7 242 049	3 708 640	3 533 408

NOTE 17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les « Concours bancaires et les autres passifs financiers » s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 160 802 DT contre 3 029 826 DT à la fin de l'exercice précédent soit une variation négative de 1 869 024 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Échéances à moins d'un an sur DLMT	635 238	1 717 398	-1 082 160
Intérêts courus	15 721	60 200	-44 480
Découverts bancaires	509 843	1 252 228	-742 385
Total	1 160 802	3 029 826	-1 869 024

17-1/ Échéances à moins d'un an sur DLMT

Les échéances à moins d'un an des différents crédits s'élèvent au 31 décembre 2017 à 635 238 DT contre 1 717 398 DT à la fin de l'exercice 2016.

Elles s'analysent comme suit:

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Échéances à moins d'un an /Emprunts bancaires	457 926	837 210	-379 284
Crédits leasing	177 312	296 670	-119 358
Créances BTK	0	583 518	-583 518
Total	635 238	1 717 398	-1 082 160

17-1-1/ Échéances à moins d'un an des crédits bancaires

Les échéances à moins d'un an des crédits bancaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 457 926 DT contre 837 210 DT à la fin de l'exercice 2016.

Elles s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Emprunt Q.N.B consolidé	0	674 738	-674 738
Emprunt AB 550 000	127 442	117 841	9 600
Emprunt AB 56 000	13 484	12 488	996
Emprunt Q.N.B 1 585 000	317 000	0	317 000
Emprunt Q.N.B 150 000	0	32 143	-32 143
Total	457 926	837 210	-379 284

17-1-2/ Échéances à moins d'un an des emprunts leasing :

Les échéances à moins d'un an des emprunts leasing s'élèvent au 31 décembre 2017 à 177 312 DT contre 296 670 DT à la fin de l'exercice 2016.

Elles s'analysent comme suit:

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Crédit leasing/ CT 106423	0	22 231	-22 231
Crédit leasing/ CT 105267	0	4 398	-4 398
Crédit leasing/ CT 107467	0	20 665	-20 665
Crédit leasing/ CT 107079	0	30 828	-30 828
Crédit leasing/ CT 107081	0	1 745	-1 745
Crédit leasing/ CT 719-2013	23 839	77 825	-53 986
Crédit leasing/ CT 3238	23 832	21 626	2 205
Crédit leasing/ CT 3393	129 641	117 352	12 289
Total	177 312	296 670	-119 358

17-1-3/ Mouvements des emprunts bancaires

Emprunt	Durée en mois	Taux	PL -Solde au 1/1/2017			Nouveaux crédits 2017	Remboursement 2017	PL-Solde au 31/12/17		
			Long Terme	Court terme	Total 1			Long Terme	Court terme	Total 2
Emprunt QNB consolidé	60	6.73%	331 092	674 738	1 005 830	0	1 005 830	0	0	0
Emprunt QNB 150 000 DT	84	7.23%	58 929	32 143	91 071	0	91 071	0	0	0
Emprunt QNB 1 585 000 DT	60	8.23%	0	0	0	1 585 000	0	1 268 000	317 000	1 585 000
Emprunt AB 550 000 DT	60	7.75%	138 517	117 841	256 359	0	117 841	11 075	127 442	138 517
Emprunt AB 56 000 DT	60	7.45%	20 195	12 488	32 683	0	11 493	7 706	13 484	21 190
Total			548 733	837 210	1 385 943	1 585 000	1 226 236	1 286 781	457 926	1 744 707

17-2/ Découverts bancaires

Les découverts bancaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 509 843 DT contre 1 252 228 DT au 31 décembre 2016 et se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Découvert B.T.K	0	698 050	-698 050
Découvert Amen Bank	390 716	218 769	171 947
Découvert Q.N.B	119 127	335 408	-216 281
Total	509 843	1 252 228	-742 385

NOTE 18 : REVENUS

Les revenus, qui totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 3 757 827 DT contre 3 300 479 DT à la fin de l'exercice 2016, se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Ventes et services	3 714 842	3 232 944	481 899
Autres produits d'exploitation	42 985	67 536	-24 551
Total	3 757 827	3 300 479	457 347

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les « Dotations aux amortissements et aux provisions » s'élèvent au 31 décembre 2017 à 915 819 DT contre 5 666 410 DT au 31 décembre 2016, soit une baisse de 4 750 591 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Amortissements immob. incorporelles	2 690	24 035	-21 345
Amortissements immob. corporelles	645 886	634 081	11 805
Amortissements frais préliminaires	1 366	41 348	-39 982
Amortissements charges à répartir	169 451	323 899	-154 449
Provisions clients	96 426	746 093	-649 667
Provisions pour risques et charges	0	294 425	-294 425
Provisions des titres de participations	0	1 345 000	-1 345 000
Provisions des actifs courants	0	2 257 529	-2 257 529
Total	915 819	5 666 410	-4 750 591

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les « Autres charges d'exploitation » s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 009 330 DT contre 1 463 716 DT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 454 386 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Achats non stockés	194 073	216 203	-22 130
Services extérieurs	313 105	428 397	-115 292
Autres services extérieurs	525 438	757 793	-232 355
Transfert de charges	-69 127	0	-69 127
Impôts et taxes	45 841	61 323	-15 482
Total	1 009 330	1 463 716	-454 386

20-1/ Services extérieurs

Les services extérieurs s'élèvent au 31 décembre 2017 à 313 105 DT contre 428 397 DT au 31 décembre 2016, soit une variation négative de 115 292 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Loyer siège	143 750	138 750	5 000
Loyers divers	49 241	72 819	-23 578
Entretien et réparation	46 112	76 483	-30 371
Primes d'assurance	27 228	39 711	-12 483
Etudes et services extérieurs	46 774	100 634	-53 860
Total	313 105	428 397	-115 292

20-2/ Autres services extérieurs

Les autres services extérieurs s'élèvent à 525 438 DT au 31 décembre 2017 contre 757 793 DT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 232 355 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Honoraires	366 960	224 458	142 502
Publicités et relations publiques	24 291	255 221	-230 930
Dons et subventions	0	4 973	-4 973
Frais de déplacement	34 613	121 344	-86 731
Frais de mission	45 530	49 638	-4 108
Frais postaux et de télécommunication	28 111	36 980	-8 869
Services bancaires	25 933	65 178	-39 245
Total	525 438	757 793	-232 355

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les « Charges financières nettes » s'élèvent au 31 décembre 2017 à 886 920 DT contre 340 393 DT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 546 527 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>VARIATION</u>
Intérêts sur découverts bancaires	435 442	260 704	174 738
Agios /escomptes bancaires	5 524	9 332	-3 808
Intérêts sur emprunts	135 318	99 356	35 962
Agios /crédits leasing	83 254	141 079	-57 825
Perte de changes	471 821	0	471 821
Produits financiers	-244 439	-170 078	-74 361
Total	886 920	340 393	546 527

NOTE 22 : VARIATION DES CRÉANCES

La variation des créances s'élève à (557 849 DT) et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2017</u>	<u>AU 31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
(-) Créances	2 728 705	2 170 856	-557 849
<i>Ajustement pour :</i>			
(+) Caution reçue	1 800	1 800	0
Total	2 730 505	2 172 656	-557 849

NOTE 23 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

La variation des autres actifs courants s'élève à (214 936 DT) et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2017</u>	<u>AU 31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
(-) Autres actifs courants	4 208 634	4 238 035	29 401
(-) Intérêts courus	362 294	117 957	-244 337
Total	4 570 928	4 355 993	-214 936

NOTE 24 : VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La variation des fournisseurs et des autres dettes s'élève à 3 839 744 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2017</u>	<u>AU 31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
(+) Fournisseurs et comptes rattachés	4 029 295	3 662 058	367 237
(+) Autres passifs courants	8 921 881	5 404 894	3 516 987
<i>Ajustement pour :</i>			
(+) Intérêts échus et non payés	15 721	60 200	-44 480
Total	12 966 896	9 127 152	3 839 744

NOTE 25 : NOTE SUR LE RAPPROCHEMENT DES MONTANTS DES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le montant de la trésorerie et de l'équivalent de la trésorerie totalise un solde positif de 101 217 DT au 31/12/2017 contre un solde négatif de 1 003 609 DT au 31/12/2016 et se détaille

comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Chèques à encaisser	531 735	112 599
Chèques impayés	64 301	124 608
A.B (107176)	-390 716	-218 769
B.T.K (050965)	11	-698 050
Q.N.B (106080)	-119 127	-335 408
ATTIJARI	14 610	9 580
Caisse	403	1 831
Total	101 217	-1 003 609

NOTE 26 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Rubriques	Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	Total
Achats consommés	2 397 121				2 397 121
Charges financières nettes	399 114		230 599	257 207	886 920
Impôts sur les sociétés				7 609	7 609
Autres pertes ordinaires				68 445	68 445
Charges de personnel	325 833		634 366	961	961 160
Dotations aux amortissements	698 103		40 364	80 927	819 393
Autres charges d'exploitation	151 400	302 799	201 866	353 266	1 009 330
Dotations aux provisions	0			96 426	96 426
Total	4 469 746	323 537	1 184 575	959 923	6 937 780

NOTE 27 : ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

<u>Rubriques</u>	<u>AU 31/12/2017</u> <u>paiements minimaux</u> <u>HT</u>	<u>AU 31/12/2017</u> <u>valeur actualisée des</u> <u>paiements HT</u>
Moins d'un an	177 312	195 566
Plus d'un an et moins de 5 ans	111 109	114 351
Plus de 5 ans	0	0
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	288 421	309 916
Moins les montants représentant des charges financières	21 495	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		309 916

dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

29-3/ Cautions reçues

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2^{ème} rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.
- La société a obtenu la caution solidaire de la société « YELLOW SPIRIT » envers la BTK à hauteur de la somme d'un million neuf cent soixante et un mille dinars (1 961 000 DT).
- La société a obtenu la caution solidaire de la société « YELLOW SPIRIT » envers l'AMEN BANK à hauteur de la somme d'un million cent mille dinars (1 100 000 DT).
- La société a obtenu la caution solidaire de la société « YELLOW SPIRIT » envers la QNB à hauteur de la somme d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT).

29-4/ Cautions données

- La société a donné une caution hypothécaire de 1^{er} rang portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le N°8106327; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIME ». Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2017

<i>DESIGNATION</i>	<i>Valeurs brutes</i>				<i>Amortissements</i>				<i>VCN</i>
	<i>Au 1/1/17</i>	<i>Acquisition</i>	<i>Cession Reclassement</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 1/1/17</i>	<i>Dotation 17</i>	<i>Régularisation</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Immobilisations incorporelles									
Concession de marque	260	0	0	260	260	0	0	260	0
Logiciels	135 141	2 371	0	137 512	134 462	1 065	0	135 527	1 985
Fonds commercial	32 500	0	0	32 500	17 995	1 625	0	19 620	12 880
Droit d'usage	112 374	0	0	112 374	112 374	0	0	112 374	0
Total des immobilisations incorporelles	280 275	2 371	0	282 646	265 091	2 690	0	267 781	14 865
Immobilisations corporelles									
Terrain	1 196	0	0	1 196	0	0	0	0	1 196
Aménagement terrain	25 321	0	0	25 321	10 111	1 266	0	11 377	13 944
Construction	1 593 212	0	0	1 593 212	80 347	79 661	0	160 008	1 433 205
Matériel et outillage industriel	897	30 458	0	31 355	337	4 103	0	4 440	26 914
Agencements & installations techniques	277 851	2 405	0	280 256	256 436	8 929	0	265 365	14 891
Matériel de transport	548 333	0	191 460	356 873	406 665	36 414	191 460	251 619	105 253
Matériels informatiques & M.M.B	529 804	41 449	0	571 253	496 267	30 370	0	526 638	44 615
Panneaux publicitaires	3 422 053	0	0	3 422 053	1 730 961	184 271	0	1 915 233	1 506 821
Panneaux à statut juridique particulier	2 029 803	0	0	2 029 803	919 138	109 575	0	1 028 713	1 001 090
Abris bus à statut juridique particulier	2 387 946	0	0	2 387 946	788 514	151 398	0	939 912	1 448 034
Matériel de transport à statut juridique particulier	396 569	0	112 256	284 313	373 012	23 557	112 256	284 313	0
Kit photovoltaïque à statut juridique particulier	245 000	0	0	245 000	32 683	16 342	0	49 025	195 976
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	11 457 984	74 312	303 716	11 228 580	5 094 472	645 886	303 716	5 436 642	5 791 938
Autres actifs non courants									
Charges a répartir	1 227 447	0	0	1 227 447	1 057 996	169 451	0	1 227 447	0
Frais Préliminaires	482 293	0	0	482 293	480 927	1 366	0	482 293	0
Total des autres actifs non courants	1 709 740	0	0	1 709 740	1 538 922	170 817	0	1 709 740	0
Total général	13 447 998	76 683	303 716	13 220 966	6 898 485	819 393	303 716	7 414 163	5 806 803

RAPPORT GENERAL

Exercice clos le 31 décembre 2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

I- Rapport d'audit des états financiers :

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 11 026 884 Dinars et des capitaux propres négatifs de 5 211 036 Dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 2 314 354 Dinars

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves:

- Les immobilisations de la société totalisent des montants brut et net respectivement de 11 511 226 Dinars et 5 806 803 Dinars.

Contrairement aux dispositions du code de commerce et du système comptable des entreprises tunisien, ces immobilisations n'ont pas été inventoriées à la date de clôture de l'exercice.

L'incidence éventuelle du résultat d'un éventuel inventaire sur les états financiers ne peut être valablement appréhendée.

- La société a fait l'objet au cours de l'exercice 2016 de deux contrôles fiscaux. L'administration fiscale réclame le paiement d'une somme d'un million quarante-deux mille deux cent dinars au titre de ces deux redressements.

Ce risque fiscal n'a été provisionné qu'à hauteur de 50%.

- Les actifs courants présentant des risques de non recouvrement et non provisionnés totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 1 269 911 Dinars et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
Clients effets impayés	58 340
Clients douteux	5 198
Débiteurs divers	844 079
Intérêts courus	362 294
Total	1 269 911

- La société « MIP » détient une participation au capital de la société « MIP PRINT » pour un montant s'élevant à 145 000 Dinars.

La situation nette comptable de cette société est négative au 31 décembre 2017.

Par conséquent, cette participation mérite d'être provisionnée intégralement.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1- Exhaustivité du Chiffre d'affaires

Question clé de l'audit :

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 3 714 842 DT, représentant 99% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte de revenu est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;

- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus et présentées dans les notes aux états financiers.

2- Evaluation des titres de participation

Question clé de l'audit:

Les titres détenus par MIP s'élèvent à 1 886 393 DT au 31 décembre 2017. Ces titres sont évalués à leurs coûts historiques.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de MIP est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres;
- Vérifier les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi

que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs

mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

- Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale :

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au 31 décembre 2017, tels que prévus au niveau des articles 3 et suivants de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents. Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

- Autres obligations légales et réglementaires :

Les pertes cumulées au 31 décembre 2017 s'élèvent à 14 141 039 Dinars et dépassent le capital social. Il convient, à cet effet, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité de l'exploitation et la régularisation de la situation financière de la société.

Tunis, le 2 mars 2020

Néjib MARRAKCHI

RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration nous a avisés des conventions autorisées suivantes :

A- Conventions et opérations se rapportant aux sociétés du groupe

A-1-Transactions commerciales avec les sociétés du groupe et les administrateurs

1-1 Transactions commerciales avec la société « MIP PRINT »:

- Sous-location à la société « MIP PRINT » du local à usage de siège social et usine sis à la Rue de l'Energie solaire, impasse N° 5 la Charguia I Tunis pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 14 165 Dinars au titre de l'exercice 2017 ;
- Achats auprès de la société «MIP PRINT» pour un montant de 835 868 Dinars - TTC ;

1-2 Transactions commerciales avec la société « MG+ »:

- La société «MG+» a facturé à la société « MIP » des avoirs relatifs aux éclairages des panneaux pour un montant de 14 873 Dinars – TTC au titre de l'exercice 2017 ;

1-3 Transactions commerciales avec la société « LAWHAT TUNISIE »:

- Facturation à la société « LAWHAT TUNISIE » de la mise à disposition de personnel pour un montant de 52 625 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « LAWHAT TUNISIE » de la vente des espaces publicitaires pour 28 321 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « LAWHAT TUNISIE » de la mise à disposition des équipements pour 5 901 Dinars – TTC ;

- Sous-location à la société «LAWHAT TUNISIE » du local à usage d'usine sis à la Rue de l'Énergie solaire, impasse N° 5 la Charguia I Tunis pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 28 750 Dinars au titre de l'exercice 2017 ;
- Contribution de la société «LAWHAT TUNISIE » aux frais de siège de la société « MIP » pour un montant s'élevant à 47 331 Dinars – TTC ;
- La société «LAWHAT TUNISIE » a facturé à la société « MIP » les frais d'impression et de pose pour un montant de 8 261 Dinars – TTC ;
- La société «LAWHAT TUNISIE » a facturé des intérêts du compte courant au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 129 895 Dinars – TTC ;
- La société «LAWHAT TUNISIE » a facturé des intérêts du compte courant antérieurs à 2017 pour un montant de 38 901 Dinars – TTC ;

1-4 Transactions commerciales avec la société « YELLOW SPIRIT »:

- La société «YELLOW SPIRIT » a facturé à la société « MIP » des frais de direction de siège (management fees) pour un montant de 350 878 Dinars – TTC ;
- La société «YELLOW SPIRIT » a facturé à la société « MIP » des frais de voyages en Tunisie du personnel de la holding pour un montant de 11 324 Dinars – TTC ;
- La société « MIP » a constaté une perte de change relative à l'actualisation du compte fournisseurs «YELLOW SPIRIT » au 31 Décembre 2017 pour un montant de 15 366 Dinars.

A-2- Comptes courants productifs d'intérêts :

2-1 Société « MIME » :

- Compte courant débiteur de la société « MIME » pour un montant de 1 861 498 Dinars. Ce compte est rémunéré au taux de 8%. Les intérêts de l'année 2017 s'élèvent à 147 988 Dinars HT.

2-2 Société « MIP PRINT »:

- Compte courant débiteur de la société « MIP PRINT » pour un montant de 844 079 Dinars. Ce compte est rémunéré au taux de 8%. Les intérêts de l'année 2017 s'élèvent à 68 295 Dinars HT.

2-3 Société « LAWHAT TUNISIE » :

- Compte courant créditeur de la société « LAWHAT TUNISIE » pour un montant de 1 575 338 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8% et 3%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 122 542 Dinars HT, ces intérêts ont été facturés au 31/12/2017.

2-4 Société « DIGIDIS » :

- Compte courant créditeur de la société « DIGIDIS » pour un montant de 15 000 Dinars. Ce compte est rémunéré au taux de 8%. Les intérêts de l'année 2017 s'élèvent à 1 068 Dinars HT.

2-5 Société « YELLOW SPIRIT » :

- Compte courant créditeur de la société « YELLOW SPIRIT » pour un montant de 5 651 710 Dinars. Ce compte est rémunéré au taux de 3%. Les intérêts de l'année 2017 facturés s'élèvent à 135 835 Dinars HT.
- La société « MIP » a constaté une perte de change relatif à l'actualisation du compte «YELLOW SPIRIT » au 31 Décembre 2017 pour un montant de 460 353 Dinars.

2-6 Société « MIME ENERGY »:

- Compte courant débiteur de la société « MIME ENERGY » pour un montant de 341 397 Dinars. Ce compte est rémunéré au taux de 8% Les intérêts de l'année s'élèvent à 26 985 Dinars HT.

A-3- Comptes courants non productifs d'intérêts:

- Compte courant débiteur de la société « MIP MALI » pour un montant de 37 280 Dinars. Ce compte n'est pas rémunéré.

A-4-Cautions reçues:

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2ème rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.

A-5-Cautions données:

- La société a donné une caution hypothécaire de 1^{er} rang portant sur la totalité du duplex n° B 157 situé à la résidence les UV4, sis à El Menzah VI, Ariana; au profit de l'Amen BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIME ». Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « MIP » envers le Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

Monsieur Maher BEN SALEM

	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passifs au 31/12/2017</i>	
Salaire brut annuel	150 468		0
TOTAL	150 468		0

Par ailleurs, nos investigations n'ont pas relevé d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 2 mars 2020

Néjib MARRAKCHI

Etats financiers annuels de SICAV

CAP OBLIG SICAV

CAP OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **31 mars 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Les Commissaires aux Comptes Associés -MTBF- représenté par M. Mohamed Lassaad BORJI.

BILAN ARRETE AU 31-12-2019 (Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	7 817 092	13 725 005
AC1a Actions et valeurs assimilées		860 578	1 001 889
AC1b Obligations et valeurs assimilées		6 956 514	12 723 116
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		12 423 255	6 838 142
AC2a Placements monétaires	4.3	11 528 281	6 472 307
AC2b Disponibilités		894 974	365 835
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		20 240 347	20 563 147
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	15 167	16 198
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	21 411	17 969
Total Passif		36 578	34 167
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	4.7	19 038 765	19 559 862
CP2 - Sommes distribuables	4.8	1 165 004	969 118
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		107	116
CP2b Sommes distribuables de l'exercice		1 164 897	969 002
Actif Net		20 203 769	20 528 980
Total Passif et Actif Net		20 240 347	20 563 147

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2019	31/12/2018
PR1 - Revenus du portefeuille Titres	4.2	530 970	801 517
PR1a Dividendes		-	-
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		530 970	801 517
PR2 Revenus des placements monétaires	4.4	881 290	701 011
Total Revenus des Placements		1 412 260	1 502 528
CH1 Charges de gestion des placements	4.9	(182 595)	(232 688)
Revenus Nets des Placements		1 229 665	1 269 840
CH2 Autres charges	4.10	(24 417)	(29 918)
Résultat d'Exploitation		1 205 248	1 239 922
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(40 351)	(270 920)
Sommes distribuables de l'exercice		1 164 897	969 002
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		40 351	270 920
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		7 378	1 884
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		114 104	44 718
Résultat Net de l'exercice		1 326 730	1 286 524

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	31/12/2019	31/12/2018
<u>AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 326 730</u>	<u>1 286 524</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	1 205 248	1 239 922
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	7 378	1 884
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	114 104	44 718
<u>AN2 - Distribution de dividendes</u>	<u>(730 957)</u>	<u>(1 117 063)</u>
<u>AN3 - Transactions sur le capital</u>	<u>(920 984)</u>	<u>(3 944 588)</u>
<u>AN3a Souscriptions</u>	<u>36 754 698</u>	<u>42 740 310</u>
CSS Capital	35 346 526	41 091 073
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	169 093	35 431
RSD Régularisation des sommes distribuables	1 239 079	1 613 806
<u>AN3b Rachats</u>	<u>(37 675 682)</u>	<u>(46 684 898)</u>
CSR Capital	(35 993 265)	(44 938 342)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(164 933)	(45 825)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(1 517 484)	(1 700 731)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(325 211)</u>	<u>(3 775 127)</u>
<u>AN4 - Actif net</u>		
AN4a Début de l'exercice	20 528 980	24 304 107
AN4b Fin de l'exercice	20 203 769	20 528 980
<u>AN5 - Nombre d'actions</u>		
AN5a Début de l'exercice	194 619	232 970
AN5b Fin de l'exercice	188 184	194 619
<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,362</u>	<u>105,483</u>
<u>AN6 - Taux de rendement</u>	<u>6,50%</u>	<u>4,95%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société CAP OBLIG SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2019 de titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 7.817.092 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		6 700 000	6 956 514	34,43%
Emprunts d'Etat		1 250 000	1 283 920	6,35%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 250 000	1 283 920	6,35%
Emprunts de sociétés		5 450 000	5 672 594	28,08%
ATB 2007/1	3 000	75 000	78 238	0,39%
ATL 2013/2	8 000	160 000	161 184	0,80%
ATL 2017/1	5 000	300 000	314 456	1,56%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	100 000	101 020	0,50%
BTE 2010/1	2 000	20 000	20 389	0,10%
BTE 2016	10 000	600 000	633 184	3,13%
CIL 2013/1	2 000	40 000	40 165	0,20%
CIL 2014/2	7 000	140 000	147 834	0,73%
CIL 2015/2	3 500	70 000	70 736	0,35%
CIL 2016/1	2 500	100 000	103 770	0,51%
CIL 2016/2	5 000	300 000	315 780	1,56%
HL 2015/1	5 000	100 000	104 140	0,52%
HL 2017/3	3 500	280 000	296 694	1,47%
HL 2017/2	3 500	210 000	216 146	1,07%
HL SUB 2015/1	3 000	60 000	60 374	0,30%
HL 2015/2	4 000	160 000	167 466	0,83%
HL SUB 2018/1	3 500	280 000	293 059	1,45%
HL 2018/2	1 000	100 000	107 576	0,53%
MODERN LEASING 2012	5 000	100 000	104 516	0,52%
TL 2014/1	10 000	400 000	415 936	2,06%
TL 2018/1	3 500	280 000	291 628	1,44%
TL 2014/2	13 000	520 000	521 508	2,58%
TLF 2019-1	2 500	250 000	261 650	1,30%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	300 000	317 544	1,57%
UIB SUB 2015	3 000	60 000	61 913	0,31%
UIB SUB 2016	5 000	300 000	317 516	1,57%
UIB 2009/1	2 500	125 000	127 686	0,63%
UIB 2011/1	1 000	20 000	20 486	0,10%
Titres OPCVM		851 315	860 578	4,26%
FCP SALAMETT CAP	51 510	851 315	860 578	4,26%
Total Portefeuille Titres		7 551 315	7 817 092	38,69%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

Désignation du Titre	Coût d'acquisition au 31-12-2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2019
Obligations et Valeurs assimilées	12 295 703	350 000	6 025 600	5 945 703	79 897	6 700 000
Emprunts d'Etat	3 420 103	-	2 250 000	2 170 103	79 897	1 250 000
BTA 5,5 % Mars 2019	1 920 103	-	2 000 000	1 920 103	79 897	-
EMP NAT 2014 Cat C	1 500 000	-	250 000	250 000	-	1 250 000
Emprunts de Sociétés	8 875 600	350 000	3 775 600	3 775 600	-	5 450 000
AIL 2014/1	200 000	-	200 000	200 000	-	-
ATB 2007/1	93 750	-	18 750	18 750	-	75 000
ATL 2013/2	320 000	-	160 000	160 000	-	160 000
ATL 2014/1	100 000	-	100 000	100 000	-	-
ATL 2017/1	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
Attijari Bank Sub 2015	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
Attij Leasing 2014	200 000	-	200 000	200 000	-	-
BTE 2010/1	40 000	-	20 000	20 000	-	20 000
BTE 2016	800 000	-	200 000	200 000	-	600 000
BTK 2012/1	214 350	-	214 350	214 350	-	-
CIL 2013/1	80 000	-	40 000	40 000	-	40 000
CIL 2014/1	200 000	-	200 000	200 000	-	-
CIL 2014/2	280 000	-	140 000	140 000	-	140 000
CIL 2015/2	140 000	-	70 000	70 000	-	70 000
CIL 2016/1	150 000	-	50 000	50 000	-	100 000
CIL 2016/2	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
HL SUB 2015/1	120 000	-	60 000	60 000	-	60 000
HL SUB 2018/1	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
HL 2014/1	300 000	-	300 000	300 000	-	-
HL 2015/1	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
HL 2015/2	240 000	-	80 000	80 000	-	160 000
HL 2017/3	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
HL 2017/2	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
HL 2018/2	-	100 000	-	-	-	100 000
TLF 2019/1	-	250 000	-	-	-	250 000
Modern Leasing 2012	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
TL 2014/1	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
TL 2014/2	780 000	-	260 000	260 000	-	520 000
TL 2018/1	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
TUN FACTOR 2014/1	600 000	-	300 000	300 000	-	300 000
UIB SUB 2015	120 000	-	60 000	60 000	-	60 000
UIB SUB 2016	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
UIB 2009/1	137 500	-	12 500	12 500	-	125 000
UIB 2011/1	30 000	-	10 000	10 000	-	20 000
Titres des OPCVM	1 000 005	5 653 500	5 836 396	5 802 190	34 207	851 315
FCP SALAMETT CAP	1 000 005	5 653 500	5 836 396	5 802 190	34 207	851 315
Total	13 295 708	6 003 500	11 861 996	11 747 893	114 104	7 551 315

4.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour l'exercice allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 totalisent 530.970 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des Obligations de Sociétés	444 919	630 791
Revenus des Emprunts d'Etat	86 051	170 726
Total	530 970	801 517

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2019 à 11.528.281 DT contre 6.472.307 DT au 31 décembre 2018. Le détail des placements monétaires à la date du 31 décembre 2019 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Placements à Terme	3 500 000	3 574 146	17,69%
PLT 04/11/2019 ATB 3 mois à 11%	1 500 000	1 520 975	7,53%
PLT 30/10/2019 BTK 3 mois à 11,07%	1 000 000	1 015 286	5,03%
PLT 29/07/2019 BTK 6 mois à 11,08%	1 000 000	1 037 884	5,14%
Certificats de Dépôt	7 907 251	7 954 135	39,37%
CD_11,65%_16/12/2019 BTK 90 jours	1 466 039	1 472 077	7,29%
CD_11%_03/12/2019 UNIF 70 jours	983 247	990 188	4,90%
CD_11%_25/10/2019 AIL 70 jours	983 247	999 521	4,95%
CD_11%_26/12/2019 ATB 10 jours	997 563	999 025	4,94%
CD_11%_29/10/2019 AIL 70 jours	983 247	998 564	4,94%
CD_11%_30/12/2019 ATB 10 jours	997 563	998 050	4,94%
CD_11%_31/12/2019 ATB 10 jours	1 496 345	1 496 710	7,41%
Total	11 407 251	11 528 281	57,06%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 881.290 DT pour l'exercice 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	281 199	198 884
Revenus des Certificats de Dépôt	600 091	502 127
Total	881 290	701 011

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 15.167 DT au 31 décembre 2019 contre 16.198 DT au 31 décembre 2018.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
TCL à payer	294	298
Retenue à la Source	19 417	15 856
Redevance CMF	1 700	1 815
Total	21 411	17 969

4.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice 2019 s'élève à – 325.211 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(521 097)
Variation de la part Revenu	195 886
Variation de l'Actif Net	(325 211)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/12/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2019
Montant	19 559 862	35 346 526	(35 993 265)	18 913 122(*)
Nombre de titres	194 619	351 695	(358 130)	188 184
Nombre d'actionnaires	530	315	(345)	500

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2019. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01/01/2019 au 31-12-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2019
Capital sur la base part de capital de début de l'exercice	18 913 122
Variation des +/- values potentielles sur titres	7 378
+/- values réalisées sur cession de titres	114 104
Réglu des sommes non distribuables de l'exercice	4 161
Capital au 31.12.2019	19 038 765

4.8 Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscriptions et de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31 décembre 2019 s'élève à 1.165.004 DT.

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	182 595	232 688
Total	182 595	232 688

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de l'exercice 2019 s'élève à 182.595 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, ainsi que celles relatives à la charge TCL et les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevance CMF	20 458	26 071
TCL	3 759	3 846
Services Bancaires et assimilés	-	1
Autres impôts et taxes	200	-
Total	24 417	29 918

5- AUTRES INFORMATIONS

Données par action	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Revenus des placements	7,505	7,720	6,229	5,552	6,473
Charges de gestion des placements	(0,970)	(1,196)	(1,068)	(0,948)	(1,195)
Revenu net des placements	6,534	6,524	5,161	4,604	5,278
Autres charges	(0,130)	(0,154)	(0,502)	(0,121)	(0,151)
Résultat d'exploitation (1)	6,405	6,370	4,659	4,483	5,127
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,214)	(1,392)	(0,655)	(0,125)	(1,165)
Sommes distribuables de l'exercice	6,190	4,978	4,004	4,358	3,962
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,039	0,010	(0,036)	(0,004)	(0,031)
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,606	0,230	0,034	(0,032)	0,091
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
+/- valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,646	0,240	(0,002)	(0,036)	0,060
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,051	6,610	4,657	4,447	5,187
Résultat non distribuable de l'exercice	0,646	0,240	(0,002)	(0,036)	0,060
Régularisation du résultat non distribuable	0,022	(0,053)	0,007	0,002	(0,023)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,668	0,187	0,005	(0,034)	0,037
Distribution de dividendes	4,979	4,005	4,357	3,962	3,866
Valeur Liquidative	107,362	105,483	104,323	104,670	104,309

Ratios de Gestion des Placements

Charges de Gestion des Placements / Actif Net Moyen	0,89%	0,89%	0,89%	0,89%	0,89%
Autres Charges / Actif Net Moyen	0,12%	0,11%	0,42%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,69%	3,72%	3,32%	4,08%	2,94%

6- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par CAP OBLIG SICAV au titre de l'exercice 2019 s'élève à 182.595 DT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

1. *Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration du 22 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total actif net de 20.203.769 DT et un résultat de l'exercice de 1.326.730 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « CAP OBLIG SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au conseil d'administration de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du premier trimestre 2019, l'actif net de la «CAP OBLIG SICAV» a été employé en des parts ou actions d'OPCVM à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2019, ce taux est de l'ordre de 5,02%.

- Au cours du premier trimestre 2019, l'actif de la «CAP OBLIG SICAV» a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 31 mars 2019, ce taux est de l'ordre de 13,86%.
- Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en emprunts obligataires, parts des OPCVM à des taux en deçà de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 48,84%.
- Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 21,39%.
- Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 51,16%.
- Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en titres émis par l'AIL, l'ATB et Modern Leasing, en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 10,95% pour l'AIL , 10,36% pour l'ATB et 10,39% pour Modern Leasing.
- Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deçà de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 44,44%.
- Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 30% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 37,66%.
- Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 55,56%.

- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deçà de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 38,62%.
- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 30% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 39,30%.
- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 22,08%.
- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 61,38%.
- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 17,65%.

Tunis, le 24 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-
Mohamed Lassaad BORJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice :

Votre conseil d'administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2019 :

L'exécution de la convention suivante, approuvée au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par CAP OBLIG SICAV au titre de l'exercice 2019 s'élève à 182.595 DT

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV SECURITY

SICAV SECURITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **31 mars 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Les Commissaires aux Comptes Associés -MTBF- représenté par M. Mohamed Lassaad BORJI.

BILAN ARRETE AU 31-12-2019 (Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
AC1 -	Portefeuille titres	753 169	949 031
AC1a	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 288 413	344 858
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	4.2 464 756	604 173
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	381 752	246 677
AC2a	Placements monétaires	4.4 222 546	203 883
AC2b	Disponibilités	159 206	42 794
AC3 -	Créances d'exploitation	-	-
AC4 -	Autres actifs	-	-
Total Actif		1 134 921	1 195 708
<u>PASSIF</u>			
PA1	Opérateurs créditeurs	4.6 1 142	1 204
PA2	Autres créditeurs divers	4.7 278	282
Total Passif		1 420	1 486
<u>ACTIF NET</u>			
CP1	Capital	4.8 1 086 804	1 154 940
CP2 -	Sommes distribuables	4.9 46 697	39 282
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	21
CP2b	Sommes distribuables de l'exercice	46 682	39 261
Actif Net		1 133 501	1 194 222
Total Passif et Actif Net		1 134 921	1 195 708

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2019	31/12/2018
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.3	42 975	41 947
PR1a Dividendes		8 941	9 670
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 034	32 277
PR2 Revenus des placements monétaires	4.5	19 786	12 706
Total Revenus des Placements		62 761	54 653
CH1 Charges de gestion des placements	4.10	(13 700)	(14 064)
Revenus Nets des Placements		49 061	40 589
CH2 Autres charges	4.11	(1 556)	(1 316)
Résultat d'Exploitation		47 505	39 273
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(823)	(12)
Sommes distribuables de l'exercice		46 682	39 261
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		823	12
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(43 460)	48 673
Frais de négociation de titres		(118)	(14)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		25 964	(2 518)
Résultat Net de l'exercice		29 891	85 414

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	31/12/2019	31/12/2018
<u>AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>29 891</u>	<u>85 414</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	47 505	39 273
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(43 460)	48 673
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	25 964	(2 518)
AN1d - Frais de négociation de titres	(118)	(14)
<u>AN2 - Distribution de dividendes</u>	<u>(38 808)</u>	<u>(31 824)</u>
<u>AN3 - Transactions sur le capital</u>	<u>(51 804)</u>	<u>(2 052)</u>
AN3a Souscriptions	1 548	64 081
CSS Capital	1 494	60 436
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(11)	1 558
RSD Régularisation des sommes distribuables	65	2 087
AN3b Rachats	(53 352)	(66 133)
CSR Capital	(52 220)	(62 372)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	215	(1 606)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(1 347)	(2 155)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(60 721)</u>	<u>51 539</u>
<u>AN4 - Actif net</u>		
AN4a Début de l'exercice	1 194 222	1 142 683
AN4b Fin de l'exercice	1 133 501	1 194 222
<u>AN5 - Nombre d'actions</u>		
AN5a Début de l'exercice	64 161	64 273
AN5b Fin de l'exercice	61 343	64 161
<u>Valeur liquidative</u>	<u>18,478</u>	<u>18,613</u>
<u>AN6 - Taux de rendement</u>	<u>2,56%</u>	<u>7,48%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La sicav a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 décembre 2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 288.413 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions		65 383	231 846	20,45%
ENNAKL AUTOMOBILES	550	5 885	6 552	0,58%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	24 623	2,17%
MONOPRIX	2 160	6 111	17 245	1,52%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	55 476	4,89%
SFBT	5 697(*)	11 646	108 578	9,58%
UIB	850	9 560	19 372	1,71%
Titres OPCVM		54 722	56 567	4,99%
CAP OBLIG SICAV	527	54 722	56 567	4,99%
Total		120 105	288 413	25,44%

(*) Dont 949 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2018	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2019
Actions et Droits	77 744	-	34 154	12 360	21 794	65 383
BNA	3 268	-	5 432	3 268	2 164	-
BT	3 600	-	23 401	3 600	19 801	-
ENNAKL AUTOMOBILES	9 095	-	3 581	3 210	371	5 885
HANNIBAL LEASE	2 282	-	1 728	2 282	(554)	-
MAGASIN GENERAL	6 181	-	-	-	-	6 181
Monoprix	6 111	-	-	-	-	6 111
ONE TECH HOLDING	26 000	-	-	-	-	26 000
SFBT	11 646	-	-	-	-	11 646
UIB	9 560	-	-	-	-	9 560
SFBT DA 2019	-	-	12	-	12	-
Titres OPCVM	55 345	-	643	623	20	54 722
CAP OBLIG SICAV	55 345	-	643	623	20	54 722
Total	133 089	-	34 797	12 983	21 814	120 105

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 464.756 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		62 500	64 196	5,66%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	62 500	64 196	5,66%
Emprunts des sociétés		381 500	400 560	35,34%
ATL 2013-2	600	12 000	12 089	1,07%
Attij Leasing 2015/1	1 000	20 000	20 844	1,84%
Attij Leasing 2019/1	700	70 000	73 450	6,48%
Attijari Bank Sub 2015	500	10 000	10 102	0,89%
BTE 2016	550	33 000	34 826	3,07%
CIL 2015/2	500	10 000	10 105	0,89%
CIL 2017/2	250	20 000	21 015	1,85%
HL SUB 2018/1	200	16 000	16 747	1,48%
HL 2016/2	250	10 000	10 057	0,89%
HL 2017-3	550	44 000	46 623	4,11%
HL 2018-2	200	20 000	21 515	1,90%
TL SUB 2018	665	66 500	71 892	6,34%
TL 2017-1	250	15 000	15 515	1,37%
UIB 2009/1	500	25 000	25 537	2,25%
UIB 2011-1	500	10 000	10 243	0,90%
Total		444 000	464 756	41,00%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31/12/2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2019
Emprunts d'Etat	170 850	-	112 500	108 350	4 150	62 500
BTA 5,5% MARS 2019	95 850	-	100 000	95 850	4 150	-
EMP NAT 2014 Cat C/3	75 000	-	12 500	12 500	-	62 500
Emprunts de sociétés	415 503	90 000	124 003	124 003	-	381 500
ATL 2013/2	24 000	-	12 000	12 000	-	12 000
Attij Leasing 2015/1	40 000	-	20 000	20 000	-	20 000
Attij Leasing 2019/1	-	70 000	-	-	-	70 000
Attij Bank Sub 2015	20 000	-	10 000	10 000	-	10 000
BTE 2016	44 000	-	11 000	11 000	-	33 000
BTK 2012-1	10 003	-	10 003	10 003	-	-
CHO COMPANY 2009	7 500	-	7 500	7 500	-	-
CIL 2015/2	20 000	-	10 000	10 000	-	10 000
CIL 2017/2	25 000	-	5 000	5 000	-	20 000
HL SUB 2018/1	20 000	-	4 000	4 000	-	16 000
HL 2013/2	6 000	-	6 000	6 000	-	-
HL 2016/2	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
HL 2017/3	55 000	-	11 000	11 000	-	44 000
HL 2018/2	-	20 000	-	-	-	20 000
TL SUB 2018	66 500	-	-	-	-	66 500
TL 2017/1	20 000	-	5 000	5 000	-	15 000
UIB 2009/1	27 500	-	2 500	2 500	-	25 000
UIB 2011/1	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
Total	586 353	90 000	236 503	232 353	4 150	444 000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 42.975 DT pour l'exercice 2019 et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des Actions (Dividendes)	8 941	9 670
Revenus des Emprunts d'Etat	4 303	8 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	29 731	23 771
Total	42 975	41 947

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2019 à 222.546 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
PLT 01-11-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	110 928	9,79%
PLT 27-11-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	111 618	9,85%
Total	220	220 000	222 546	19,63%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 19.786 DT pour l'exercice 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	19 786	12 706
Total	19 786	12 706

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.142 DT au 31 décembre 2019 contre 1.204 DT au 31 décembre 2018.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	11	10
Retenue à la Source	171	171
Redevance CMF	96	101
Total	278	282

4.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice 2019 s'élève à - 60.721 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(68 136)
Variation de la part Revenu	7 415
Variation de l'Actif Net	(60 721)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/12/2018	Souscription s réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2019
Montant	1 154 940	1 494	(52 220)	1 104 214 (*)
Nombre de titres	64 161	83	(2 901)	61 343
Nombre d'actionnaires	37	1	(2)	36

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2019. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice (du 01/01/2019 au 31/12/2019).

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2019
Capital sur la base part de capital de début de l'exercice	1 104 214
Variation des +/- values potentielles sur titres	(43 460)
+/- values réalisées sur cession de titres	25 964
Frais de Négociation de titres	(118)
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	204
Capital au 31.12.2019	1 086 804

4.9 Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscriptions et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2019 s'élève à 46.697 DT.

4.10 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	13 700	14 064
Total	13 700	14 064

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre De l'exercice 2019 s'élève à 13.700 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.11 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevance CMF	1 151	1 184
TCL	205	132
Autres impôts et taxes	200	-
Total	1 556	1 316

5- AUTRES INFORMATIONS

Données par action	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Revenus des placements	1,023	0,852	0,765	0,780	0,725
Charges de gestion des placements	(0,223)	(0,219)	(0,205)	(0,201)	(0,200)
Revenu net des placements	0,800	0,633	0,560	0,579	0,525
Autres charges	(0,025)	(0,021)	(0,062)	(0,019)	(0,019)
Résultat d'exploitation (1)	0,774	0,612	0,498	0,560	0,505
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,013)	-	(0,002)	-	0,006
Sommes distribuables de l'exercice	0,761	0,612	0,496	0,560	0,512
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	(0,708)	0,759	0,648	0,162	(0,205)
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,423	(0,039)	0,061	(0,102)	0,008
Frais de négociation de titres	(0,002)	-	(0,001)	-	-
+/- valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(0,287)	0,719	0,708	0,060	(0,197)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,487	1,331	1,206	0,620	0,309
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,287)	0,719	0,708	0,060	(0,197)
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	(0,001)	(0,002)	0,001	(0,004)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,284)	0,718	0,705	0,061	(0,201)
Distribution de dividendes	0,612	0,496	0,560	0,512	0,454
Valeur Liquidative	18,478	18,613	17,779	17,138	17,028

Ratios de Gestion des Placements

Charges de Gestion des Placements / Actif Net Moyen	1,22%	1,19%	1,18%	1,18%	1,18%
Autres Charges / Actif Net Moyen	0,14%	0,11%	0,36%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,15%	3,32%	2,84%	3,29%	3,01%

6- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par SICAV SECURITY au titre de l'exercice 2019 s'élève à 13.700 DT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration du 22 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total actif net de 1.133.501 DT et un résultat de l'exercice de 29.891 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV SECURITY » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au conseil d'administration.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 su 25 septembre 2001 et nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Au cours de l'année 2019, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Aux arrêts trimestriels, ce taux s'est élevé à :
 - o 27,03% au 31 mars 2019
 - o 28,38% au 30 juin 2019
 - o 28,30% au 30 septembre 2019
 - o 33,64% au 31 décembre 2019.

Tunis, le 24 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice :

Votre conseil d'administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2019 :

L'exécution de la convention suivante, approuvée au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCES, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCES est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par SICAV SECURITY au titre de l'exercice 2019 s'élève à 13.700 DT.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 décembre 2019 faisant apparaître un total bilan de 1 348 492 Dinars et un actif net de 1 314 380 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation

(1) Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

(2) L'abonnement de certaines charges de la rubrique « CH2- Autres charges » n'a pas été fait de manière cohérente entre les quatre trimestres de l'exercice 2019.

En effet, le montant abonné au quatrième trimestre relatif auxdites charges s'élève à 10 853 dinars contre une charge trimestrielle moyenne de 1 200 dinars pour les trois premiers trimestres de la même année 2019.

Le détail de ces charges se présente comme suit (les chiffres sont présentés en dinars) :

Nature de la charge	Montant de la charge relative aux trois premiers trimestres	Moyenne relative au trois premiers trimestres (1)	Montant de la charge relative au 4^{ème} trimestre (2)	Ecart (2)-(1)
Honoraires du CAC	1 500	500	2 000	1 500
Publicité et Publications	600	200	4 103	3 903
Jetons de présence	1 500	500	4 750	4 250
Total	3 600	1 200	10 853	9 653

Cette situation est contraire aux dispositions du paragraphe 21 de la norme NCT 18 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les OPCVM qui prévoit que l'ensemble des charges et des produits courus à la date de calcul de la valeur liquidative doivent être pris en compte en comptabilité afin d'assurer l'égalité entre les actionnaires entrants et sortants.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **20,91%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 28 janvier 2020
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILAN
Au 31 Décembre 2019
(Unité: Dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 066 507	1 021 271
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	545 753	631 528
b - Obligations de sociétés	4-3	460 167	389 743
c - Emprunts d'état	4-4	60 586	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		281 985	369 773
a - Placement monétaires	4-5	276 758	276 363
b - Disponibilités	4-6	5 227	93 410
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		1 348 492	1 391 044
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-7	24 127	23 660
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	9 985	470
TOTAL PASSIF		34 112	24 130
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4-9	1 259 923	1 314 693
CP 2 - Sommes distribuables		54 457	52 221
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	12	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		54 445	52 221
ACTIF NET	4-11	1 314 380	1 366 914
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 348 492	1 391 044

ETAT DE RESULTAT
Au 31 DECEMBRE 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		7 621	63 272	5 741	50 228
a - Dividendes	5-1	-	36 063	-	26 370
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2	6 846	23 830	5 741	23 858
c- Revenus des emprunts d'Etat	5-3	775	3 379	0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements</u>	5-4	5 529	22 060	5 507	18 832
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 150	85 332	11 248	69 060
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-5	-2 635	-10 462	- 3 468	- 14 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 514	74 870	7 780	54 950
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-6	-12 480	-20 402	- 439	- 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 965	54 468	7 341	54 511
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-7	-76	-23	- 2 052	-2 290
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-2 041	54 445	5 288	52 221
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		76	23	2 052	2 290
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		38 067	-23 931	-42 510	-41 308
+/- valeurs réalisées sur cession des titres		-18 911	-34 468	26 281	102 639
Frais de négociation de titres		-86	-261	-356	- 774
RESULTAT NET DE LA PERIODE		17 105	-4 192	-9 245	115 068

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 DECEMBRE 2019

(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	17 105	-4 192	-9 245	115 068
a - Résultat d'exploitation	-1 965	54 468	7 341	54 511
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	38 067	-23 931	-42 510	-41 308
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-18 911	-34 468	26 281	102 639
d - Frais de négociation de titres	-86	-261	-356	- 774
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-52 209	-	- 47 327
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	5 448	-	5 847
* Capital	-	5 615	-	5 586
* Régularisation des sommes non	-	-220	-	202
* Régularisations des sommes distrib.	-	53	-	59
b - Rachats	-1 581	-1 581	- 59 091	- 98 392
* Capital	-1 572	-1 572	-54 784	-92 381
* Régularisation des sommes non	67	67	-2 255	-3 662
* Régularisation des sommes distrib.	-76	-76	-2 052	-2 349
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 524	-52 534	-68 335	-24 804
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 298 856	1 366 914	1 435 249	1 391 718
b - En fin de période	1 314 380	1 314 380	1 366 914	1 366 914
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	17 636	17 561	18 326	18 773
b - En fin de période	17 615	17 615	17 561	17 561
VALEUR LIQUIDATIVE	74,617	74,617	77,838	77,838
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u>	1,32%	-0,32%	-0,61%	8,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C applicable jusqu'au 31/12/2018) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN**4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2019 un montant net de 1 066 507 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 31-12-2019	% de l'actif
Actions		623 484		517 994	38,41%
ARTES	16 191	117 448	4,864	78 753	5,84%
ATB	5 000	20 750	4,002	20 010	1,48%
ATL	18 300	47 517	1,688	30 890	2,29%
ATL NS J01072019	7 320	19 014	1,930	14 128	1,05%
BTE ADP	1 249	37 050	9,230	11 528	0,85%
CITY CARS	5 600	47 010	7,344	41 126	3,05%
EURO-CYCLES	6 270	112 431	18,770	117 688	8,73%
NEW BODY LINE	8 834	46 359	4,970	43 905	3,26%
SFBT	3 400	65 785	19,059	64 801	4,81%
SPDIT	6 000	61 800	8,403	50 418	3,74%
TPR	1 380	3 953	4,756	6 563	0,49%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,955	38 184	2,83%
Obligations et valeurs assimilées		504 016		520 753	38,62%
ATL 2013-1	1 000	20 000		20 752	1,54%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		63 782	4,73%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300		34 353	2,55%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		62 168	4,61%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		60 586	4,49%
CIL 2016/2	1 200	72 000		75 776	5,62%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000		60 374	4,48%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		100 769	7,47%
TL 2013-2 B	1 000	40 000		42 192	3,13%
Titres OPCVM		27 672		27 759	2,06%
SICAV L'EPARGNANT	265	27 672	104,751	27 759	2,06%
TOTAL		1 155 172		1 066 507	79,09%

4-2 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 545 753 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Actions et droits rattachés	623 484	642 961
Différence d'estimation sur actions et droits	-105 489	-80 459
Actions SICAV	27 672	68 590
Différence d'estimation sur actions SICAV	87	437
Total	545 753	631 528

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2019, un montant de 460 167 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Obligations	445 300	375 970
Intérêts courus	14 867	13 773
Total	460 167	389 743

4-4 : Emprunts d'Etat

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2019, un montant de 60 586 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
BTA	58 716	0
Intérêts courus à l'achat	0	0
Intérêts courus	421	0
Différence d'estimation sur BTA*	1 449	0
Total	60 586	0

* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 31/12/2019 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 276 758 Dinars au 31/12/2019. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme STB		
Compte à terme au 05/11/2020 (10% ;750j)	203 288	203 288
Compte à terme au 01/06/2020 (TMM+2,5% ;740j)	73 470	73 075
Total	276 758	276 363

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 5 227 Dinars au 31/12/2019 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Avoirs en banque	5 227	2 577
Sommes à l'encaissement	-	90 833
Total	5 227	93 410

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 24 127 Dinars, au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	2 271	2 608
Commission réseau	21 249	19 933
Commission dépositaire	607	1 119
Total	24 127	23 660

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 9 985 Dinars, au 31/12/2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Etat retenue à la source	0	291
Autres créditeurs (CMF)	112	115
Impôt à payer	17	63
Dirigeants	606	0
Autres opérateurs créditeurs	9 250	0
Total	9 985	470

4-9: Capital

Au 31/12/2019, le capital a atteint un niveau de 1 259 923 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 4,17% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	1 363 154	1 449 949
Souscriptions	5 615	5 586
Rachats	-1 572	-92 381
Frais de négociation de titres	-261	-774
Variation d'estimation / actions et droits	-105 489	-80 459
Variation d'estimation / emprunts de l'Etat	1 449	0
Variation d'estimation / Titres OPCVM	87	437
Plus-value/ actions	2 000	124 800
Moins-value/ actions	-37 576	-23 241
Plus-value/Titres OPCVM	3 261	1 221
Moins-value/ Titres OPCVM	0	-141
Moins-value/ emprunts de l'Etat	-2 153	0
+/- val/report /Titres OPCVM	-437	-1 040
+/- val/report actions	80 459	39 754
+/- val/report obligation	0	0
Sous-total 1	1 308 537	1 423 712
Sommes non distribuables / exercice clos	-48 461	-105 559
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-220	202
Régul des sommes non distribuables (rachats)	67	-3 662
Sous-total 2	-48 614	-109 019
Capital	1 259 923	1 314 693

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2019

Montant	1 242 358
Nombre de titres	17 636
Nombre d'actionnaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-1 572
Nombre de titres rachetés	21
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 067
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-18 911
Frais de négociation de titres	-86
Régularisation des sommes non distribuables	67

Capital au 31-12-2019

Montant	1 259 923
Nombre de titres	17 615
Nombre d'actionnaires	47

4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2019, à 12 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Report à nouveau sur arrondi de coupons	12	0
Total	12	0

4-11 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2019, à 1 314 380 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2018 de 3,84 %.

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Capital	1 259 923	1 314 693
Sommes distribuables	54 457	52 221
Total	1 314 380	1 366 914

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le quatrième trimestre 2019, le montant des dividendes est nul :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	-	36 063	-	23 325
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	3 044
Total	-	36 063	-	26 370

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2019, un montant de 6 846 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés	1 343	14 868	-595	13 773
Revenus des obligations de sociétés	-	-13 773	-	-17 218
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	5 503	22 735	6 336	27 303
Total	6 846	23 830	5 741	23 858

5-3: Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2019, un montant de 775 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	au	au	au	au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Revenus des emprunts d'ETAT (Réalisé)	1 971	2 958	0	0
Revenus des emprunts d'ETAT (potentiel)	- 1 196	421	0	0
Total	775	3 379	0	0

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 529 Dinars au titre du quatrième trimestre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	au	au	au	au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Revenus compte à terme (Potentiel)	-10 502	6 758	4 552	6 363
Revenus compte à terme (Report)	-	-6 363	0	-3 030
Revenus compte à terme échus	16 000	21 439	858	14 451
Intérêts sur comptes de dépôts	31	226	97	1 048
Total	5 529	22 060	5 507	18 832

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2019, un montant de 2 635 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	au	au	au	au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 972	7 830	2 775	11 288
Rémunération de réseau (2)	331	1 316	347	1 411
Rémunération du dépositaire (3)	331	1 316	347	1 411
Total	2 635	10 462	3 468	14 110

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunérations CAC*	2 000	3 500	0	0
Rémunérations des dirigeants*	1 059	4 235	0	0
Publicité & publications*	4 103	4 703	0	0
Jeton de présence*	4 750	6 250	0	0
Redevance CMF*	331	1 316	347	347
Impôts et taxes*	233	395	92	92
Autres charges*	3	3	0	0
Total	12 480	20 402	439	439

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation des sommes distribuables de la	0	53	0	59
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-76	-76	-2 052	- 2 349
Total	-76	-23	- 2 052	- 2 290